

*Unis pour faire évoluer notre milieu*



# Rapport annuel

**2016 - 2017**



## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF 2016-2017	1
RAPPORT DES AGENTS DE GRIEF	12
RAPPORTS DES COMITÉS	14
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	14
<i>COMITÉS PATRONAUX SYNDICAUX</i>	
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL	15
SOUS-COMITÉ DU CRT SUR LA TÂCHE	17
COMMISSION DES ÉTUDES	19
COMITÉ SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	21
COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ	22
COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT	24
COMITÉ SOCIAL DU COLLÈGE	25
COMITÉ DE TOPOONYMIE ET DE RECONNAISSANCE	25
COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT	26
COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION ADMINISTRATIVE	27
COMITÉ DES UTILISATEURS DE LA CAFÉTERIA	28
COMITÉ DE LA VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE	32
COMITÉ POUR LE 50 <sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	32
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DES ENSEIGNANT.E.S	33
COMITÉ DE LA RECHERCHE INSTITUTIONNELLE	35
<i>COMITÉS SYNDICAUX</i>	
COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	36
COMITÉ DES ASSURANCES COLLECTIVES	37
COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION	38
COMITÉ ACTION INTERNATIONALE	38
COMITÉ DES DONS DE SOLIDARITÉ ET APPUIS AUX PROJETS ÉTUDIANTS	39
COMITÉ VIGILANCE	40
COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES	41
COMITÉ DE MOBILISATION	42
COMITÉ DE LA RELÈVE ENSEIGNANTE	43
COMITÉ SOCIAL DU SYNDICAT	43
COMITÉ DU RÔLE ET DES MANDATS DES REPRÉSENTANT.E.S ÉLU.E.S EN AG	44
ANNEXE	

# *Unit pour faire évoluer notre milieu.*

## **RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF 2016-2017**

Consultations sur l'enseignement supérieur, visites de la CÉEC et de la ministre Hélène David, grève et licenciement des employé.e.s de la cafétéria, États généraux de l'enseignement supérieur... nous aurions pu croire que la première année post-négo, avec une nouvelle convention collective en poche pour les cinq prochaines années, serait peu mouvementée. Force est d'admettre que l'année 2016-2017 nous réservait quelques surprises!

Au national, malgré la rédaction de mémoires et l'organisation de la campagne *Un DEC, c'est un DEC, partout au Québec!*, les Consultations sur l'enseignement supérieur se sont conclues par la rédaction d'un rapport proposant, pour l'essentiel, des modifications au RREC, la création d'un Conseil des collèges, d'un Conseil des universités et d'une Table de concertation de l'enseignement supérieur. Loin d'être anodine et de faire consensus, l'introduction de nouvelles structures, d'un nouveau langage, de l'assurance qualité tous azimuts (même à l'université, jusque-là épargnée), exacerbera vraisemblablement la marchandisation mondiale de l'enseignement supérieur actuellement en cours.

Les États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES) ont permis de confirmer et de démontrer le déploiement du processus de marchandisation de l'enseignement supérieur en cours avec tous ses effets délétères sur la liberté académique, la liberté d'expression, la gouvernance, la recherche, la valeur des diplômes, la précarité financière des professeur.e.s et des étudiant.e.s, le financement du réseau, la mission de l'enseignement et l'accessibilité aux études supérieures, pour ne nommer que ceux-ci. Mais plus que tout, les ÉGES ont été l'occasion de faire un premier pas vers la mobilisation et l'action de tous les acteurs du réseau de l'enseignement, et vers la réappropriation démocratique du système d'éducation par ceux et celles qui en incarnent les valeurs chaque jour.

Au local, les dossiers chauds n'ont pas manqué. Qu'il s'agisse des problématiques entourant la répartition des allocations pour les étudiants EBP/EESH, de l'approche par projet qui amplifie la lourdeur de nos tâches ou de la multiplication de certains comités qui vont jusqu'à en essouffler leurs membres (qui, pour la plupart, sont des enseignant.e.s non libéré.e.s.), nous ressentons sans conteste les effets du déploiement d'une bureaucratie de plus en plus présente, lourde et chronophage. Dans cette perspective, il devient parfois difficile de prendre le temps requis pour effectuer ce pour quoi nous avons principalement été engagés : enseigner.

Heureusement, malgré la lourdeur d'une tâche de plus en plus complexe et diversifiée, vous, membres du SEECLG, avez veillé au grain. Lorsque vous avez eu des doutes, des questions, des commentaires, des informations soulevant des enjeux syndicaux, vous nous avez contactés. Dès que vous avez été informés de la situation inique vécue par les employé.e.s de la cafétéria, vous avez fait preuve d'un élan spontané de solidarité intersyndicale à l'endroit de vos collègues qui, en plus d'avoir été largués par COOPSCO, se sont sentis carrément abandonnés par la Direction du Collège. Vous avez, par vos paroles, vos actions, montré ce que signifie concrètement être solidaires, engagés, humains.

À la veille de la conclusion de cette année scolaire, le temps est venu de présenter le travail accompli non seulement par votre exécutif syndical, mais aussi par les membres du SEECLG qui se sont

impliqués au sein de différent.e.s instances et comités. Aussi, nous remercions chaleureusement tous les membres qui ont contribué à la rédaction de ce rapport.

Une fois de plus, cette année, par leur présence, par leur implication, par leur vigilance et par leur dévouement, les membres du SEECLG ont contribué à la vitalité de leur syndicat et au développement d'un esprit de solidarité à travers le Collège.

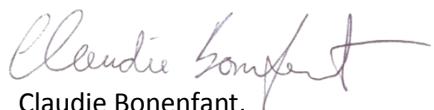
Une fois de plus, les membres du SEECLG ont incarné la devise « unis pour faire évoluer notre milieu ».

Du fond du cœur, nous vous disons merci!

Votre exécutif syndical 2016-2017 :



Frédéric Morier,  
président



Claudie Bonenfant,  
vice-présidente



Stéphan Gibeault,  
secrétaire général et trésorier



Robin Dick  
responsable aux dossiers syndicaux



Retrouvez, ci-dessous, un survol du travail accompli par le comité exécutif du SEECLG pour l'année 2016-2017.

Bonne lecture !

## **SERVICE AUX MEMBRES**

### **Assurer la transition au poste d'adjointe administrative.**

- Le retour de Claudia Chartier s'effectue en novembre 2016.

### **Faire le suivi des dossiers syndicaux.**

- Certains dossiers se poursuivent sur des semaines, des mois, voire des années, il est important d'en assurer le suivi, et ce, particulièrement lorsque des changements se produisent au sein de l'exécutif. Aussi, une des premières tâches annuelles de l'exécutif consiste à se séparer les dossiers en cours en fonction des intérêts, des habiletés et des compétences de chaque membre en poste.

### **Accompagner les membres lors d'une convocation par la partie patronale.**

- Les membres de l'exécutif accompagnent systématiquement les professeur.e.s qui le désirent lorsqu'ils sont convoqué.e.s par la partie patronale, et ce, peu importe la raison de la convocation. Les membres de l'exécutif écoutent, prennent des notes, veillent au respect de la convention collective et à la protection des droits des professeur.e.s convoqué.e.s.

### **Faire le suivi des accompagnements de membres.**

- Après chaque convocation, un retour est effectué avec les professeur.e.s qui le désirent. Les notes de chaque accompagnement sont conservées pour référence ultérieure, si nécessaire.
- Lorsque la situation l'exige, les membres de l'exécutif contactent le conseiller syndical de la FNÉEQ.

### **Aider les membres à interpréter la convention collective et à comprendre les autres aspects contractuels reliés au travail de professeur.e de cégep.**

- Une part essentielle du travail des membres de l'exécutif consiste à répondre aux questions ponctuelles des membres relativement à la convention collective (priorité, ancienneté, permanence, charge individuelle (CI), tâche, programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT), congés, etc.), aux assurances collectives et à la retraite.

- Tout au long de l'année, des informations ont été transmises aux membres relativement aux assurances collectives : présentation d'informations et réponses aux questions lors des dîners d'accueil des nouveaux enseignant.e.s et en assemblée générale, envoi de courriels et transmission de la publication Info-assurance via l'envoi du *De vive voix* à tous les professeur.e.s.
- Au cours d'une année scolaire, il y a des moments plus cruciaux où les membres de l'exécutif sont particulièrement sollicités pour assurer la défense des intérêts des membres ou leur transmettre des informations qui nécessitent une interprétation juste de la convention collective ou d'autres documents formels : période d'évaluation administrative des nouveaux professeur.e.s, répartition, affichage, publication des listes d'ancienneté et de priorité, envoi des attestations de scolarité, présentation de nouveaux plans ou de nouvelles politiques, congés prévus à la convention, remplacement, approche de diverses dates limites (PVRTT, formulaire A, congé sans salaire, formulaire de demande de don, etc.).
- Il serait fastidieux de faire la liste de tous les thèmes abordés relativement à la convention collective au cours de l'année. Notons qu'en plus des réponses aux demandes ponctuelles, plusieurs informations relatives à l'interprétation de la convention collective ont été transmises via l'envoi de messages Colnet et la publication d'articles dans le *De vive voix*.
- À la suite d'un problème de communication avec le Conseil central (CCSNL), il a été impossible d'envoyer 2 professeur.e.s à leur formation annuelle sur la retraite. Un sondage d'intérêt a donc été envoyé à tous les membres dans le but d'offrir une formation localement à la session d'hiver 2017. Cette formation a eu lieu en avril. Considérant le coût élevé de la formation et la difficulté d'assurer une pleine participation des enseignant.e.s, une réflexion a été entamée à l'effet d'offrir la formation annuellement, voire même de concevoir et de donner une formation localement.
- En plus d'accompagner les professeur.e.s qui le désiraient dans leur processus, progressif ou complet, de retraite, les membres de l'exécutif ont transmis toutes les informations pertinentes reçues ou rendues disponibles au cours de l'année (Guide sur la retraite de la FNEEQ mis à jour, capsules dans le *De vive voix*, envoi de messages Colnet, etc.). Les membres de l'exécutif ont aussi fourni des réponses aux questions ponctuelles relatives à la retraite (RREGOP, Régime des rentes du Québec (RRQ), assurances, AREF, etc.). Ils ont aussi sensibilisé les membres par rapport à la participation à une consultation en cours sur une réforme majeure à venir du RRQ.

## ACTION SYNDICALE ET MOBILISATION

### Défendre les droits syndicaux des membres.

- Au-delà d'une soixantaine de membres ont fait l'objet d'interventions auprès de l'administration et de suivis de la part des membres de l'exécutif. La durée de ces suivis se calcule en semaines, en sessions, parfois en années. Cela exclut l'essentiel du travail des membres de l'exécutif, à savoir les interventions ponctuelles, qui se règlent habituellement en moins d'une semaine. Considérant la lourdeur et la nature de la tâche des membres de l'exécutif, qui fait en sorte que le travail quotidien est continuellement ponctué d'imprévus et qu'il s'effectue plus souvent qu'autrement dans l'urgence, il serait difficile et fastidieux d'effectuer un inventaire exhaustif de toutes les interventions faites auprès des membres. Ainsi, si nous ajoutons les visites au local, les demandes « de corridor », les appels, les courriels, les messages Facebook et les messages Colnet, les interventions et les accompagnements sont annuellement de l'ordre de quelques centaines.

### Travailler quotidiennement à la préservation ou à l'amélioration de nos conditions d'enseignement.

- Les membres de l'exécutif se sont assurés que les questions ayant un impact sur les conditions d'enseignement soient à l'ordre du jour des instances et des comités pertinents. À titre d'exemples, la chaleur intense dans certains locaux, la situation de manque d'eau vécue à l'automne et l'ouverture du Collège malgré des conditions météorologiques particulièrement défavorables ont été abordés en CÉ et en CRT puisque ces sujets soulevaient à la fois des enjeux pédagogiques et relatifs aux conditions de travail. Les membres de l'exécutif ont aussi interpellé directement les membres de la direction sur ces sujets.
- L'exécutif a effectué des interventions ou a assuré le suivi de plusieurs dossiers relatifs à nos conditions d'enseignement : démarche de la CÉC, compressions et saupoudrage de ressources au collégial (dénonciation lors de la visite de la ministre David), situation à la cafétéria (sort des employé.e.s, non respect de la Politique alimentaire du Collège), non respect de la Politique de toponymie et de reconnaissance (présence d'affiches publicitaires dans le hall Duquet), problèmes dans la gestion du service de reprographie, distribution des ressources allouées aux projets EESH, révisions nationales de programmes dans le contexte du projet de loi 70, politiques et plans divers, conception universelle de l'apprentissage (CUA) (critique de sa promotion, voire de son imposition). Bien entendu, l'énumération qui précède n'est pas exhaustive et est donnée à titre d'exemples.

### Travailler à l'établissement d'un climat de travail sain et visant la reconnaissance du travail des professeur.e.s.

- Les membres de l'exécutif ont rencontré à plusieurs reprises les membres de la direction du Collège à cet effet. Le comité protocolaire en santé mentale doit sa création, entre autres, grâce à ces rencontres.

- Cette année, dans le cadre de la semaine des enseignant.e.s, la Direction des ressources humaines a organisé une pause-reconnaissance qui s'est tenue à 10 h. Bien entendu, à cause de l'heure choisie, bien peu d'enseignant.e.s étaient présent.e.s. L'exécutif a souligné la raison de cette faible participation à qui de droit.

### **Consolider et renforcer les différents comités syndicaux.**

- Lors de la première assemblée générale de l'automne, il a été proposé de créer un comité rôle et mandats des représentant.e.s élu.e.s en assemblée générale (voir le rapport du comité pour de plus amples détails sur la réflexion et les recommandations relatives à ce thème).
- À la session d'automne, l'exécutif a organisé un souper de remerciement. Tout.e.s les délégué.e.s syndicaux et tout.e.s les représentant.e.s élu.e.s sur des instances ou des comités ont été invité.e.s à ce souper.
- Au cours de l'année, nous avons rappelé aux membres élus sur des comités qu'ils pouvaient, à tout moment, envoyer des textes pour publication dans le *De vive voix* ou soumettre des questions ou compte-rendus en assemblée générale.

### **Participer aux instances de la FNEEQ, de la CSN et du Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides – CSN.**

- Ont participé à l'une ou l'autre des instances :
  - conseil fédéral (3 rencontres) : Clémence Bonenfant, Stéphan Gibeault, Frédéric Morier, Michel Milot et Isabelle Pontbriand.
  - regroupement cégep (6 rencontres totalisant 13 journées) : Clémence Bonenfant, Stéphan Gibeault, Frédéric Morier et Claudia Chartier.
  - formations FNEEQ (5 formations) : Stéphan Gibeault, Robin Dick et Frédéric Morier.
  - réunion des syndicats adhérant à la police d'assurance 1008-1010 (1 rencontre) : Frédéric Morier.
  - Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides (CCSNL) (2 rencontres) : Patrick Lebonnois et Fabien Torres.
  - États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES) : Clémence Bonenfant, Yanick Binet, Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Judith Trudeau et Robin Dick.
  - 65<sup>e</sup> Congrès CSN : Judith Trudeau et Michel Milot.

## RELÈVE ET PRÉCARITÉ

### Accueillir les nouveaux professeur.e.s et les inviter à adhérer au SEECLG.

- 15 enseignant.e.s ont signé leur carte de membre en 2016-2017.

### Poursuivre les accueils des nouveaux professeur.e.s.

- Des rencontres ont été organisées pour les professeur.e.s au régulier et pour ceux et celles de la formation continue (voir le rapport du comité de la relève enseignante).

### Promouvoir la participation des nouveaux professeur.e.s à la vie syndicale.

- Les nouveaux professeur.e.s ont été interpellé.e.s par le biais d'une lettre de bienvenue, d'une invitation à passer au local syndical pour signer leur carte de membre et d'une invitation aux rencontres d'accueil. Un message a aussi été envoyé aux délégué.e.s syndicaux pour les inviter à accompagner les nouveaux professeur.e.s de leur département aux dîners d'accueil.
- Nous avons transmis les informations relatives à l'École de la relève syndicale. Au dîner d'accueil de l'automne, un membre du SEECLG, qui a participé à l'École de la relève à l'été 2016, a partagé de vive voix son expérience. Il a aussi publié un texte à cet effet dans le *De vive voix*.

### S'assurer du respect des modalités d'application de l'évaluation administrative actuelle, tout en poursuivant la participation à la mise en place d'une nouvelle politique d'évaluation des enseignements.

- Voir le rapport du comité de suivi de l'évaluation administrative.

**INFORMATION ET MOBILISATION****Appropriation de la nouvelle convention collective.**

- Que ce soit dans le cadre des dîners d'accueil pour les nouveaux enseignant.e.s, dans le *De vive voix*, sur le site web du SEECLG ou lors de points d'information en assemblée générale, l'exécutif a informé les membres du SEECLG des différentes modifications relatives à l'adoption de la convention collective 2015-2020.
- Nous avons informé les membres de la mise à jour du *Guide sur la retraite* et du *Guide des droits des non permanents* de la FNEEQ.
- Nous avons rappelé aux membres la disponibilité du *Guide concernant les EESH* de la FNEEQ en ligne.

**Bilan local de la négociation.**

- L'exécutif a rédigé et présenté un bilan local de la négociation. Cet outil a permis de faire un retour sur les éléments positifs et de formuler des recommandations (dont une à l'effet d'annexer notre bilan à celui du bilan national de la FNEEQ) en vue d'améliorer les éléments perçus plus négativement par les membres.

**Assurer la diffusion de l'information aux membres via le *De vive voix*, le site Web, la messagerie du collège, les médias sociaux et tout autre médium jugé pertinent.**

- Produire et diffuser le journal syndical *De vive voix* ; 12 numéros ont été publiés cette année.
- La mise à jour du site internet du SEECLG est bien entamée, mais certaines sections doivent être complétées.
- La page Facebook officielle du SEECLG est suivie par 275 personnes. Au cours de l'année 2016-2017, 12 publications y ont été effectuées (Infolettre de la FNEEQ, chroniques du comité École et société de la FNEEQ, annonces de conférences, coordonnées des membres de l'exécutif, invitation au lancement de la revue *À bâbord* soulignant les 50 ans des cégeps, etc.).
- Le groupe Facebook du SEECLG compte 203 membres et est très actif. Les publications qui y apparaissent proviennent de l'exécutif et des membres du SEECLG. À titre d'exemple, uniquement au cours du mois d'avril 2017, 25 publications ont été partagées sur le groupe! Un beau lieu d'échanges, de débats et de mobilisation!

**Rehausser les liens avec les départements.**

- Les membres de l'exécutif ont fait un suivi auprès des départements en révision nationale de programme afin de s'assurer qu'ils étaient consultés et qu'ils avaient l'opportunité de faire entendre leur voix.

- L'exécutif a organisé un dîner-formation visant à outiller tous les membres pour vivre une vie départementale saine et épanouissante.
- La formation « Regard sur les départements » a été offerte et donnée dans quelques départements.

**Favoriser la participation des membres aux campagnes de la FNEEQ, de la CSN et du Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides (CCSNL) dans un objectif de mobilisation.**

- Les différentes publications de la FNEEQ (Infolettre, bilan de négo, chroniques du comité école et société) ont été relayées aux membres.
- Nous avons présenté la campagne de mobilisation *Un DEC, c'est un DEC, partout au Québec!* à nos membres et les avons incités à y participer.
- Nous avons sollicité la participation des délégué.e.s syndicaux dans le cadre de la tournée *En route vers le 65<sup>e</sup> congrès CSN*.
- Nous avons fait, à quelques reprises, la tournée des départements pour distribuer du matériel de mobilisation (affiches, macarons, dépliants, autocollants, etc.) en lien avec différent.e.s campagnes et événements (santé et sécurité au travail, salaire minimum à 15\$, *Un DEC, c'est un DEC, partout au Québec!*, appui aux employé.e.s de la cafétéria du Collège, etc.).
- Nous avons informé les membres relativement aux Consultations sur l'enseignement supérieur, à la rédaction du mémoire de la FNEEQ-CSN et à la publication des rapports qui s'en est suivie.
- Nous avons organisé un dîner-causerie en vue d'inciter les membres du SEECLG à participer aux États généraux de l'enseignement supérieur.
- Nous avons renouvelé notre appui au Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Lévis-Lauzon, aux prises avec une direction autoritaire et anti-syndicale.
- Le conseiller en mobilisation du CCSNL est venu en AG à quelques reprises pour exposer la situation vécue par les employé.e.s de la cafétéria.

**Favoriser, développer et maintenir les alliances intersyndicales locales, régionales et fédératives.**

- Au cours de l'année, il y a eu des rencontres intersyndicales (professeur.e.s, professionnel.le.s et soutien), formelles et informelles, sur une grande variété de sujets.
- Nous avons partagé l'information relative aux différentes activités organisées par le groupe Lutte commune.
- Nous avons appuyé nos collègues de la cafétéria de diverses manières tout au long de l'année.
- Nous avons participé aux États généraux de l'enseignement supérieur, qui regroupaient 25 organisations professionnelles, syndicales et étudiantes.
- Nous avons participé à quelques activités sociales organisées par le CCSNL.

**Favoriser des espaces de discussions syndicales et politiques sur les grands enjeux sociaux, notamment sur ceux qui touchent l'éducation.**

- Nous avons organisé un dîner-causerie en vue des États généraux de l'enseignement supérieur, en plus de participer à cet événement.
- Nous avons invité le conférencier Éric Martin à présenter une conférence portant sur le thème de la marchandisation de l'enseignement : « Contre l'arrimage école-marché : éviter le naufrage de l'éducation ». Cette conférence a suscité un débat qui s'est conclu par la publication de divers textes dans le *De vive voix*.
- L'utilisation du groupe du SEECLG a permis à plusieurs reprises aux membres d'échanger sur divers enjeux sociaux.
- Quelques membres ont réagi suite à la journée pédagogique portant sur les EESH via la publication de textes dans le *De vive voix*.

**Dégager les espaces nécessaires pour réfléchir à l'action syndicale et la stimuler.**

- En plus de nos réunions d'exécutif hebdomadaires (essentielles pour assurer un suivi des dossiers), nous avons vu cette année à la tenue de 11 assemblées générales, 2 assemblées générales extraordinaires, 1 conseil syndical et une assemblée générale annuelle.

**Favoriser la participation des membres à des activités locales.**

- Voir le rapport du comité de mobilisation.

**Favoriser la contribution de la FNEEQ à la vie syndicale locale.**

- Une conseillère a assisté à l'AGE du mois de mars et a pu répondre aux questions des membres relativement au conflit de travail des employé.e.s de la cafétéria.
- Deux représentantes de la FNEEQ ont animé un dîner-formation sur la vie départementale et la gestion des conflits.
- Un conseiller de la FNEEQ s'est déplacé pour répondre aux questions des membres du comité rôle et mandats des représentant.e.s élu.e.s en assemblée générale.

### Poursuivre l'amélioration de la gestion de la documentation du Syndicat.

- Une libération de 0,10 ETC a été octroyée à Geneviève Dubeau à la session d'hiver afin d'aider à l'archivage des dossiers. Par exemple, en collaboration avec l'adjointe Claudia Chartier, elles ont mis à jour les dossiers physiques des enseignant.e.s, rassemblé les cartables des différentes formations pertinentes et actuelles, fait du ménage dans les boîtes de cartables de pièces justificatives de 1980 à 2006, poursuivi l'archivage dans les boîtes qui se trouvaient au grenier du Collège, etc.

Un gros merci à Geneviève, on respire mieux dans le bureau !

### Acheter du matériel de référence (essais ou dossiers spéciaux portant sur le syndicalisme ou ses intérêts).

- *La liquidation programmée de la culture : quel cégep pour nos enfants?*, Sébastien Mussi (dir.), Montréal, Liber, 2016, 160 p.
- *À bas les tueurs d'oiseaux!*, Suzanne Chartrand, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2016, 120 p.
- « Cégeps : 50 ans d'existence », *À bâbord*, no 69, 2017.
- Les Cahiers de l'IRIS.
- Le journal mensuel *L'Aut'journal*.
- Abonnement au journal *Le Devoir*.



## **RAPPORT DES AGENTS DE GRIEF**

*Par Frédéric Morier et Stéphan Gibeault*

La procédure de grief est une disposition prévue à l'article 9-1.00 de la convention collective. À cet effet, deux types de griefs sont encadrés par la convention collective : le grief individuel (ou de groupe) ou syndical.

En général, le grief individuel porte sur un litige qui ne concerne qu'un.e seul.e professeur.e ou un groupe de professeur.e.s. Quant au grief syndical, il peut porter sur une application de la convention collective par la partie patronale jugée incorrecte ou abusive et qui touche les conditions de travail d'une plus grande proportion de membres.

Comme le précise l'article 9-1.01, les parties syndicales et patronales doivent s'efforcer de régler les griefs localement dans la mesure du possible. Néanmoins, s'il est improbable d'en arriver au règlement d'un différend, et ce, malgré le recours au CRT, le grief pourra se régler devant un arbitre. Les délais pour déposer un grief sont de 30 jours ouvrables de la prise de connaissance du problème ou de 90 jours ouvrables dans le cas où il s'agit d'une problématique de violence, d'intimidation ou de harcèlement psychologique.

La convention collective 2015-2020 ajoute une disposition qui permettra éventuellement de renforcer la dimension locale du règlement des litiges. En effet, l'article 9-3.00 prévoit la formation d'un comité de prévention des litiges et des griefs. Bien que le comité n'ait pas encore débuté ses travaux, l'exécutif a beaucoup travaillé avec la partie patronale en amont des problématiques susceptibles de donner lieu au dépôt d'un grief. Sans priver nos membres de leurs droits syndicaux, nous avons observé, cette année, une plus grande ouverture de la partie patronale à cet effet.

Au cours de l'année 2016-17, le Syndicat a déposé un grief, en a réglé un qui datait du 21 décembre 2015 et est sur le point d'en retirer un autre datant du 12 février 2016. Au moment d'écrire ces lignes, deux griefs portant sur des litiges en harcèlement sont en cours. Le premier fait actuellement l'objet d'une médiation. En lien avec le second, nous avons obtenu la mise en place d'un comité de travail visant l'élaboration d'un protocole d'intervention d'urgence (une demande répétée du Syndicat).

Nous avons également tenté de dénouer l'impasse quant au litige à la base du grief des « plans-cadres » avec la direction des études. Ce grief vise la défense de notre autonomie professionnelle et départementale. En effet, nous contestons la pratique visant à imposer, via le rejet des plans-cadres par des membres de la direction des études, des contraintes pour la production finale d'intégration des cours. Les questions d'évaluation relèvent des professeur.e.s, qui sont les spécialistes des disciplines, de leur enseignement et de leur évaluation selon les dispositions de la convention. Si les professeur.e.s doivent tenir compte de la PIEA, il n'en demeure pas moins que c'est à eux et aux départements de trancher sur ces questions.

Précisons aussi que de nombreux suivi ont été faits sur des litiges à portée générale. Parmi ceux-ci, le suivi des travaux sur la sécurité au Collège ou la problématique vécue par certains enseignants précaires, en lien avec l'assurance emploi.

Enfin, l'article 9-2.01 de la nouvelle convention prévoit désormais un délai de péremption de 7 ans pour tout grief qui n'a pas été fixé au rôle d'arbitrage. Malheureusement, en raison de nos tâches multiples, nous n'avons pas été en mesure de compléter l'évaluation des griefs susceptibles d'être visés par la mesure et invitons le prochain exécutif à parachever l'exercice.



## RAPPORTS DES COMITÉS

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE**

Par *Vincent Duhaime et Sébastien St-Onge*

Au cours de la dernière année, les membres du conseil d'administration se sont réunis à huit reprises et ont été amenés à se prononcer sur plusieurs dossiers importants. Bien qu'il soit illusoire, dans le cadre de ce résumé, de faire un historique exhaustif de tous les dossiers que nous avons traités, revenons sur les plus marquants, notamment la visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) et le retrait de COOPSCO des Laurentides des services alimentaires du Collège Lionel-Groulx.

La direction du Collège a présenté aux membres du C.A. son *Rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité*. Pris entre la Loi sur les collèges et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement, elle a recommandé aux membres du C.A. d'adopter le rapport en dépit du refus de l'assemblée générale du syndicat des professeurs de participer aux travaux entourant l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Après une vive discussion, le C.A. a adopté le rapport, le 20 septembre 2016, de même qu'une proposition formulée par Sébastien St-Onge mandatant le Directeur général, Michel Louis Beauchamp, de rédiger une lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, afin de lui communiquer de vives inquiétudes quant à la pertinence de la CÉEC. Le 14 novembre 2016, la lettre<sup>1</sup> partait en direction de Québec. Entretemps, nous avons tenu, à titre d'administrateurs, à rencontrer les commissaires de la CÉEC lors de leur passage au Collège afin de leur exprimer nos critiques. À cette occasion, nous avons pu répondre à certaines de leurs interrogations tout en ne manquant pas de leur communiquer nos réserves quant à la pertinence de leur démarche. À ce jour, le C.A. n'a toujours pas reçu le rapport des commissaires.

Enfin, comme l'an dernier, les membres du C.A. ont été informés et très préoccupés par les difficultés rencontrées par le concessionnaire COOPSCO des Laurentides et par l'impact, sur ses employés, de la détérioration du climat de travail. Présentant un déficit d'environ 400 000\$, la coopérative a rompu le contrat la liant au Collège en mars dernier, peu de temps après le déclenchement d'une grève de ses employés, privant l'ensemble de la communauté collégiale de sa cafétéria.

---

<sup>1</sup> Voir en annexe.

## Comités patronaux syndicaux

### **COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL**

Par Stéphan Gibeault et Aude Lacasse

Tel que défini à l'article 4-3.00 de la convention collective 2015-2020 en vigueur depuis le 17 juin 2016, le comité des relations du travail (CRT) est un comité permanent regroupant les parties patronales et syndicales. Il permet de discuter et de rechercher une entente sur toute question relative à l'application et à l'interprétation de la convention collective et aux conditions de travail.

Les représentants de la partie syndicale, au nombre de sept (7), étaient: Stéphan Gibeault (français), Charles Jutras (philosophie), Aude Lacasse (science économique), Patrick Lebonnois (science économique), Émilie Lefebvre-Bertrand (mathématiques, A16), Doris Léonard (mathématiques), Hélène Normandeau (éducation physique) et Marie-Élisabeth Sicard (physique, H17). Patrick Lebonnois agissait à titre de président du CRT pour toutes les rencontres (sauf celle du mois d'août, présidée par Stéphan Gibeault).

Bien qu'elle ait droit aussi à sept (7) représentants, la partie patronale n'en a nommé que quatre (4) cette année. Les représentants patronaux furent Katia Tanguay (coordonnatrice aux Ressources humaines et secrétaire du CRT), Lucia Lepage (directrice-adjointe des études), Alain Girard (directeur-adjoint des études et responsable de l'organisation scolaire et de Marc-André Benoît (gestionnaire administratif à la Direction des études et responsable à la tâche des enseignantes et des enseignantes). Enfin, notons que la directrice des ressources humaines, Mme Danielle Coallier, était également présente sporadiquement (à trois reprises), notamment pour le traitement de mesures disciplinaires et pour préciser les vacances des professeurs.

Il importe de mentionner que l'année 2016-2017 est une année charnière pour nos relations de travail, celle de l'application de la nouvelle convention collective 2015-2020, signée le 17 juin 2016.

Le CRT s'est réuni à six reprises en 2016-2017, sans compter sa participation aux quatre réunions préparatoires au projet de répartition 2017-2018 du sous-comité tâche.

**Voici en vrac la majorité des sujets traités cette année :**

- Demandes de congés sans traitement non prévus à la convention;
- Opérations liées à la tâche enseignante: évaluation des impacts de l'évolution des effectifs étudiants, bilan d'utilisation des ressources 2015-2016, état d'utilisation des ressources automne 2016, révision du projet d'allocations hiver 2017, état d'utilisation des ressources 2016-2017, projet de répartition des ressources 2017-2018, vérifications des recommandations d'engagements, ouverture de postes, mises en disponibilité;
- Détermination de la période de vacances pour l'année 2016-2017;

- Imputation des congés de maladie et de suppléance à la masse. La partie syndicale veut connaître les détails de l'utilisation des allocations dans le cas de congés de maladie et de suppléance, ainsi que l'utilisation des coûts de convention qui y sont liés;
- Suivi sur les paiements forfaitaires et la rétroactivité salariale qui sont liés à la nouvelle convention collective;
- Discussions sur la charge individuelle annuelle maximale à 85 : avertissements de la part de la partie syndicale à l'effet que cela pourrait causer des dépenses d'ETC catastrophiques en cas de refus de la tâche de plusieurs professeurs. « La partie patronale suggère que les pistes de solutions soient discutées en sous-comité sur la tâche »;
- Ressources EBP/EESH : dans le cadre des négociations de la convention collective 2015-2020, il a été annoncé qu'une enveloppe serait octroyée (sous la forme monétaire) aux professeurs pour assurer la prise en charge des étudiant.e.s ayant des besoins particuliers (EBP) et des étudiant.e.s en situation de handicap (EESH). Dès le printemps 2016, la partie syndicale a fait valoir que ces ressources avaient été négociées pour apparaître aux volets 1 ou 2 et pour qu'elles puissent créer des postes. La partie syndicale a donc demandé à la partie patronale de se positionner. La partie patronale, bien qu'elle ait déjà annoncé ses couleurs au printemps, a dit, au mois d'août, attendre la version finale de l'annexe S-024 pour procéder à une distribution durant l'automne. La partie syndicale est parvenue à s'entendre avec la partie patronale sur une distribution paramétrique (pour toutes les disciplines) associée au volet 2 et une réinjection des sommes restantes pour des projets venant bonifier des projets initiés durant l'hiver 2017 ;
- Brève discussions autour des charges à la formation continue (Annexe I-13). La partie syndicale demande que ces ressources apparaissent au projet de répartition, et qu'elles soient négociées au CRT comme toutes les autres ressources. Dans l'éventualité où elles n'ont pas été distribuées, on demande qu'elles soient reportées à l'an prochain;
- Dépôt du document de gestion de la suppléance, des remplacements, des absences et des retards (avec quelques modifications) de la part de la partie patronale. Le document a été déposé séance tenante lors du CRT de janvier et la partie syndicale a demandé un caucus afin de faire rapidement une proposition jugée alors acceptable;
- Ententes des sous-disciplines en théâtre interprétation, théâtre production et en musique;
- Discussions sur les conditions de travail (chaleur et eau);
- Discussions sur la tempête de neige du 15 mars (demande d'excuses, de révision du protocole - notamment en fonction de la sécurité des étudiants -, de révision des communications déficientes et d'annulation de la perception des absences débitées dans les banques de congés de maladie). La partie patronale indique qu'a posteriori, la décision prise par le Collège était la bonne. Seules l'efficacité et la clarté des communications seront revues;
- Discussions sur la grève de la cafétéria (la partie patronale indique que la Direction ne peut s'immiscer dans le conflit de travail entre Coopsco et ses employé.e.s);

- Demande d'échange intercollèges;
- Discussion sur les problèmes souvent soulevés par le perfectionnement (ses différentes règles);
- Renouvellement de l'entente sur les cours multidisciplinaires;
- Renouvellement de l'entente sur les dates de dépôts des demandes de PVRTT;
- Discussions sur les charges à la formation continue (8-7.00);
- Discussions autour des opérations liées à la tâche et dépôt d'un calendrier;
- Dans le cadre d'une action intersyndicale, nous avons jugé important de réaffirmer l'importance de la présence de la directrice des ressources humaines lors des CRT et du fait que les parties doivent «réellement» être en mesure de discuter et non seulement d'indiquer qu'une vérification ou une consultation sera faite avant de revenir dans un prochain CRT. Cette intervention au CRT des enseignant.e.s a également été faite chez le soutien et les professionnels. En effet, après avoir discuté avec nos collègues des autres corps d'emploi, nous étions en mesure de constater que plusieurs similarités se dégageaient quant au fonctionnement des CRT au collège Lionel-Groulx et sur la perception qu'ont celles et ceux qui s'y investissent sur leur capacité de réellement négocier.

### **SOUS-COMITÉ DU CRT SUR LA TÂCHE**

*Par Aude Lacasse, Patrick Lebonnois et Stéphan Gibeault*

Cette année le sous-comité tâche était composé de Stéphan Gibeault, Aude Lacasse et Patrick Lebonnois pour la partie syndicale et de Katia Tanguay, Alain Girard et Marc-André Benoit pour la partie patronale. Le comité s'est rencontré à 12 reprises en 2016-2017.

L'objectif de ce comité est de faciliter et d'accélérer le travail fait en CRT lors du moment de la répartition de la tâche (automne/hiver), en plus d'être en appui au CRT, notamment par l'élaboration d'analyses de certains dossiers afin de proposer des pistes de réflexion.

Cette année, les membres du sous-comité tâche ont principalement travaillé sur deux grands dossiers : l'appropriation et la mise en place des dispositions de la nouvelle convention collective et les déficits récurrents d'ETC générés dans la répartition de la tâche.

Pour le premier dossier, rappelons que la nouvelle convention collective prévoit le réaménagement d'une partie des ressources consacrée aux PES 415, c'est-à-dire le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à chacune des périodes de cours par semaine dont la somme représente le PES (Période Étudiants Semaine) et ces ressources visaient à alléger la tâche des enseignant.e.s qui dépassent 415 périodes étudiants semaine. Nous avions obtenu ces ressources dans la convention 2010-2015 et à titre indicatif, le collège a reçu 8,93 ETC pour la dernière année de la dernière convention.

Pour la présente convention (2015-2020), le Collège en reçoit maintenant 4,75 ETC (le paramètre HP étant passé de 1.9 à 1,75 et le facteur des PES de 0,08 à 0,07 – Convention collective 2015-2020, p.234). La balance des ressources ont été réallouées et servent maintenant à financer :

- 1- la C.I à 85 (1,5 ETC);
- 2- la création de charges à la formation continue (0,64 ETC);

Par ailleurs, le Collège a également reçu des ressources hors-convention devant servir à favoriser la réussite des étudiants EESH/EBP (étudiants en situation de handicap/étudiants à besoins particuliers). Les sommes visant les élèves à besoin particulier (EBP) ont quant à elles fait l'objet d'une annexe budgétaire (S024) spécifiant des paramètres d'utilisation de ces ressources, notamment que celles-ci devaient « (...) exclusivement servir à libérer des enseignants de leur charge d'enseignement afin qu'ils puissent réaliser des activités qui auront pour objectif de soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers (EBP) et des étudiants en situation de handicap (EESH)) »[1]. Les ressources devaient être injectées dans le projet de répartition de la tâche le plus rapidement possible. Le comité a donc dû rapidement se rencontrer afin d'en discuter et en arriver à une entente satisfaisante pour les deux parties. Notons que l'annexe budgétaire ne spécifiait pas à quel volet (1, 2 ou 3) les ressources devaient être injectées et plusieurs rencontres ont été nécessaires afin que les parties s'entendent pour convenir que les ressources EBP soient injectées de façon paramétrique au volet 2 du projet de répartition (chaque discipline recevant un minimum de 0,10 ETC). La partie syndicale a également convenu avec la partie patronale que chaque département inclut une description quant à son utilisation de ces ressources dans le bilan annuel départemental.

Une fois la répartition paramétrique des ressources EBP faite, il y a un résiduel pour les trois prochaines années d'environ 1,5 ETC à distribuer. Il a été entendu avec la partie patronale que ces ressources résiduelles feraient l'objet d'un appel de projets à la session d'hiver 2017. Le processus ayant demandé plusieurs rencontres du comité, jusqu'à la toute fin de la période prévue à la convention collective pour l'adoption d'un projet d'allocation de la tâche, il n'a pas été possible de s'entendre sur l'allocation de ces ressources pour l'automne 2017. Les parties sont tout de même parvenues tardivement à une entente et les ressources seront utilisées dès la session hiver 2018.

Le comité s'est également rencontré afin de discuter des ressources allouées pour la charge individuelle (C.I.) à 85 et il a été convenu que ces ressources soient injectées au volet 1.

Le comité a cependant manqué de temps pour aborder la question de la création de charges à la formation continue tel que prévu par la nouvelle convention et il a été convenu de mettre ce dossier au plan de travail du comité en 2017-2018. Notons que la partie syndicale a senti véritablement pour la première fois une ouverture à discuter franchement de cette question.

Le deuxième grand dossier sur lequel le sous-comité a travaillé était le déficit structurel d'ETC dans la répartition de la tâche. À cet effet, le comité s'est rencontré à 4 reprises. L'épuisement progressif du surplus de ETC accumulé lors de la reprise de la grève étudiante de 2012 force, autant la partie patronale que syndicale, à constater que notre façon de répartir les ressources en ETC entre les départements au Collège génère un déficit depuis plusieurs années.

Certains programmes ont, pour différentes raisons, notamment à cause du déficit structurel, beaucoup de difficultés à respecter leur financement, ce qui crée une pression de plus en plus difficile à assumer pour les autres programmes.

Le comité a donc commencé à explorer différentes pistes afin de remédier à ce problème dans les années à venir. Ce dossier continuera à être au plan de travail du comité l'année prochaine.

Trois rencontres du comité tâche ont eu lieu lors des trois semaines prévues à la convention collective afin de tenter d'arriver à une entente sur la répartition de la tâche pour l'année 2017-2018. Ces rencontres ont permis aux représentants de la partie syndicale de vérifier, de questionner et d'émettre certaines réserves sur les données soumises par la partie patronale.

Il nous apparaît important de mentionner qu'à la suite d'une erreur technique de manipulation des données servant à la répartition par l'organisation scolaire, une partie des surplus accumulés a été utilisée de façon prématurée et a donc disparue.

---

[1] Extrait de l'annexe budgétaire S024.

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

*Par Patrice Roy, Claudie Bonenfant et Robin Dick*

Ce qui suit vise à décrire brièvement les travaux de la commission des études pour les sessions A2016 et H2017 :

- au moment d'écrire ces lignes, la commission des études s'est réunie cinq fois (réunions #181 à #185 inclusivement). Une sixième réunion, la #186, est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin en après-midi, mais la date de tombée de nos rapports précède cette rencontre;
- chose exceptionnelle en soi, aucune de ces commissions des études ne fut de type extraordinaire;
- deux rencontres de la commission des études n'ont pas été tenues, soit celles du 19 janvier 2017 et du 6 avril 2017.

M. Philippe Nasr a présidé chacune des rencontres de la commission des études pour l'année scolaire 2016-2017.

La commission des études avait un plan de travail ambitieux, qu'il a d'ailleurs fallu réviser à l'hiver 2017. Les principaux sujets cette année y furent le calendrier, de nouveaux programmes et des modifications à des programmes existants. Chronologiquement, les points clés furent :

- la demande formelle au C.A. de se dissocier du processus d'audit de la CÉEC et la recommandation de rejeter le rapport d'autoévaluation qui lui est destiné;
- la recommandation au C.A. du rapport lié au cycle de vie du programme Sciences, lettres et arts (700.A0);
- la recommandation au C.A. de la modification de cohérence du programme Gestion de commerce (410.D0);
- la recommandation au C.A. du bilan d'implantation d'Arts visuels (510.A0);

- la recommandation au C.A. de la pertinence de l'AEC Stratégie et animation des réseaux sociaux (NWY.1L). À noter que la cohérence de cette AEC devrait être étudiée à la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2017, après la date de tombée du présent rapport;
- un examen du nouveau règlement sur les admissions.

La commission des études a formé, cette année encore, plusieurs sous-comités, soit :

- un portant sur le calendrier scolaire, piloté par Alain Girard;
- un portant sur le jury des prix d'excellence en pédagogie, qui est devenu le prix d'excellence et de l'engagement. Ce comité est techniquement sous la responsabilité d'Éric St-Jean, mais celui-ci n'intervient pas dans les discussions;
- un portant sur la révision du règlement de la commission des études, piloté par Yves McNicoll;
- un portant sur le nouveau plan de réussite éducative, qui remplacera incessamment le Plan institutionnel de réussite et de diplomation (PIRD) 2010-2015, piloté par Alain Girard et Isabelle Proulx;
- un portant sur les « questions pédagogiques spécifiques », et qui a travaillé principalement sur la question du respect de la propriété intellectuelle et sur la valorisation de ce respect. Les autres objets d'étude connus en début d'année pour ce sous-comité (absence aux cours, double critère de réussite), ont d'office été reportés à 2017-2018. Ce comité était piloté par Lucia Lepage et Ghislaine Laurin;
- un portant sur la prochaine politique institutionnelle de gestion des programmes, ou PIGEP, piloté par Lucia Lepage (2 rencontres à l'automne, 10 rencontres à l'hiver);
- un portant sur les balises à mettre en place pour l'offre de cours complémentaires, piloté par Lucia Lepage.

De nombreux dossiers d'information ou de discussion ont aussi été amenés devant la commission des études. En particulier, pour une liste non-exhaustive :

- la question des étudiantes et des étudiants à besoins particuliers;
- les impacts pédagogiques de nos pratiques en tant qu'institution lors de conditions météorologiques hors-normes;
- les pratiques quant au développement et à l'élagage des collections à la bibliothèque;
- la question des États généraux sur l'enseignement supérieur; et
- les plans de réussite éducative, de soutien aux étudiants à besoins particuliers, et de développement des activités parascolaires et périscolaires.

Certains de ces dossiers, en particulier celui de la réaction face aux conditions météorologiques hors-normes, celui du plan développement des activités parascolaires et périscolaires, le passage de la Commission d'évaluation des études collégiales (CÉEC) au CLG et les implications pédagogiques de la cafétéria ont donné lieu à des échanges vigoureux, et nous rappellent collectivement que bien que cette instance peut être parfois routinière, il arrive que ce soit un endroit passionnant où se tiennent des débats de principe et des discussions sur des enjeux fondamentaux.

On souligne également que l'augmentation du nombre de dossiers traités par la CÉ entraîne depuis quelques années une augmentation du nombre des sous-comités de la CÉ. Comme les professeurs de la CÉ sont appelés à siéger sur ces dits comités, cela entraîne un alourdissement de leur tâche. Il serait important de garder un œil là-dessus et de questionner la nécessité de créer de tels comités, comme ça, à tous vents.

## **COMITÉ SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

*Par Marilyn Brault*

Cette année ont eu lieu les deux premières rencontres du comité Qualité de vie au travail depuis l'arrivée de madame Coallier à la direction des ressources humaines. La dernière rencontre de ce comité remontait à la session hiver 2014.

Ainsi, lors de notre première réunion, il importait de se remémorer les principaux dossiers à suivre par les membres du comité : le programme d'aide aux employés, le programme d'accès à l'égalité, le programme PISTE, la cérémonie de reconnaissance du personnel, l'insertion professionnelle, les activités visant l'engagement du personnel ainsi que le perfectionnement sur la civilité. Lors de cette première rencontre, les membres du comité se sont également entendus sur les besoins de formation au collège en résolution de conflit. En ce sens, Madame Coallier a entrepris des premières démarches avec un organisme de justice alternative dans la région.

Il va sans dire que l'évaluation de la plupart de ces dossiers en dormance depuis quelques années sera à faire durant la prochaine année scolaire.

Par ailleurs, le Collège a décidé de réintégrer cette année les prix de reconnaissance du personnel (« Civilité », « Qualité de vie au travail », « Passion d'équipe ») qui ont été décernés en même temps que les prix en pédagogie, lors de la cérémonie du 25 mai dernier. Les membres du comité Qualité de vie au travail ont donc été appelés à revoir et à clarifier l'appel de candidatures de ces prix, à prévoir le déroulement de la cérémonie et à procéder à la nomination des candidats.

## **COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Par *Serges Péladeau et Frédéric Morier*

### **Conditions thermiques**

À la suite d'une lettre parue dans le devoir le 12 septembre 2016 sur les conditions difficiles d'enseignement en période de canicule dans des vieux bâtiments du réseau collégial, plusieurs membres du SEECLG ont pris des décisions individuelles (en annulant leurs cours lors de certaines journées caniculaires) ou en interpellant le Comité des relations de travail (CRT) et la Commission des études (CÉ). Cela a eu pour effet de rouvrir ce dossier au CPSST, dossier qui avait eu une fin de non-recevoir par une majorité de membres du comité en 2015. Merci à tous ceux qui ont réagi, cela a sensibilisé la direction et fait bouger la bureaucratie. Voici donc ce qui s'en est suivi.

Un sondage a été élaboré et distribué, ce qui a permis d'obtenir 218 réponses, dont plus de 60 % de répondants du corps professoral. À la lumière des informations et des commentaires obtenus par ce sondage, un sous-comité a été formé pour établir un plan de travail afin réaliser quelques tests et de trouver les meilleures solutions pour réduire les effets indésirables de la chaleur dans les classes.

Des tests seront réalisés à la session d'automne 2017 afin de vérifier l'efficacité de certains équipements avant d'en faire l'installation dans l'ensemble des classes du collège. 12 classes ont été sélectionnées au 4<sup>e</sup> étage de l'aile Ducharme dans lesquelles seront installés 4 ventilateurs au plafond ou des pellicules réfléchissantes (infrarouge) dans les fenêtres. Les autres classes serviront de témoin et une lecture horaire des conditions thermiques sera enregistrée dans toutes les classes de l'aile Ducharme. Du plus, tous les professeur.es qui enseigneront sur cet étage devront répondre à un bref questionnaire après chacun de leurs cours durant une semaine afin de vérifier l'efficacité des correctifs ainsi que leurs contraintes (ex. : bruit). Par la suite, une échéance de travail sera élaborée afin d'installer le ou les correctifs choisis dans l'ensemble des classes du collège. À noter que les classes informatiques ne font pas partie de cette démarche, car la Direction des ressources matérielles cherche actuellement des solutions qui leur permettront d'agir plus rapidement possible.

### **Intégration des savoirs en prévention de la SST**

Le travail que souhaitait réaliser la direction des études auprès des départements afin que chaque programme et département intègre les savoirs en prévention de la SST dans leur formation a été reporté à l'année 2017-2018. Cette décision fait suite aux représentations que la FNEEQ a faites auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour que les compétences en matière de SST soient déterminer par le MEES et non pas par les collèges et la CNESST. À cet effet, nous avons pu faire valoir à la partie patronale que la recension des savoirs appartient aux départements et aux comités de programmes, lesquels doivent développer des contenus en fonction des compétences en SST énoncés par le ministère.

## Réaménagement des bureaux

Nous avons souligné notre préoccupation en matière de SST concernant le réaménagement des bureaux et la direction semble être sensible à nos préoccupations.

Toutefois, nous attendons que des plans précis de ce réaménagement nous soient soumis pour évaluer si nous devons intervenir dans ce dossier.

## Amiante

Une étude exhaustive des bâtiments du collège, réalisée par une firme d'experts, a été déposée et la Direction des ressources matérielles s'est chargée de mettre en place des règles et procédures afin que dorénavant les travaux sur les bâtiments soient exécutés en fonction du niveau de confinement requis. Précisions qu'il y a peu endroit dans le collège où le niveau d'amiante nécessiterait un haut niveau de confinement pour la réalisation des travaux et que tous les locaux sont actuellement sécuritaires.

Vous recevrez un message en début de session d'automne afin que, lors du réaménagement des bureaux, aucune personne ne prenne l'initiative de perforez les murs ou les plafonds pour y installer des accessoires utilitaires (tablettes) ou décoratifs (cadres). Il existe maintenant un registre (qu'on peut consulter) qui répertorie tous les locaux où l'on retrouve de l'amiante. Il vous faudra à l'avenir faire une demande de travaux pour installer quoi que ce soit, si vous êtes dans un local identifié par le registre sur l'amiante.

## Registre d'incidents et d'accidents

Les formulaires d'incidents et d'accidents ont été révisés et simplifiés et ils seront disponibles sur le site Web du collège. De plus, avec la refonte du site Web, il y aura un onglet SST qui permettra de trouver plus facilement ces formulaires (qui seront dynamiques éventuellement) et tous les documents relatifs à la SST. De plus, les registres d'incidents et accidents de la vie étudiante et celui des ressources humaines seront centralisés afin d'avoir un portait d'ensemble des problématiques de SST, ce qui facilitera le travail de prévention.

## Intégration des principes de SST dans l'accueil des nouveaux employés

Les nouveaux employés recevront une pochette d'accueil qui inclura la *Politique en SST* du collège ainsi qu'une *Lettre d'engagement en santé et sécurité au travail*. Il s'agit d'une lettre jointe à la pochette d'accueil des nouveaux enseignant.e.s leur rappelant leurs droits, mais surtout leurs obligations en matière de SST. Cet engagement en matière de SST sera éventuellement transmis à tous les employés du collège.

## Douches au centre sportif

D'après les informations reçues de la direction des ressources matérielles, il leur est impossible d'apporter d'autres correctifs pour éviter les écarts de températures de l'eau, car tous les équipements sont conformes et fonctionnels. Cependant, des avis seront affichés afin de prévenir les utilisateurs de ces douches de ces écarts de température probables.

## **COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT**

*Par Patrice Roy*

Le comité de perfectionnement est un comité paritaire. En 2016-2017 ont siégé sur ce comité, à titre de représentant.e.s enseignant.e.s : Frédéric Morier, Sylvie Plante et Patrice Roy. La partie patronale fut représentée par : Katia Tanguay pour les ressources humaines, de même qu'Yves McNicoll et Éric St-Jean, adjoints à la direction des études.

Traditionnellement, l'essentiel des travaux du comité de perfectionnement tient à :

- examiner les demandes de soutien soumises au comité de perfectionnement par les enseignant.e.s, sur une base individuelle ou collective. Ceci consiste surtout en l'examen de chaque demande, des documents l'accompagnant, et de la détermination de la catégorie dans laquelle, le cas échéant, cette demande doit être classée; et
- réfléchir à des orientations à plus grande échelle pour favoriser les occasions de perfectionnement pour les enseignant.e.s. Cette partie du mandat a pris plusieurs formes au fil des ans.

D'autres tâches, de nature pédagogique surtout, s'ajoutent à ces catégories. Par le passé, ces efforts allaient surtout dans le sens d'informer la communauté enseignante des occasions de financement pour fins de perfectionnement, de même que des dates à respecter et des documents à fournir.

Un cumul historique de surplus s'était construit au fil des ans, et il était généralement admis que les fonds attribués pour le perfectionnement enseignant devraient être utilisés en ce sens plutôt que de s'accumuler. Les efforts déployés en ce sens ont porté fruit, et le nombre d'enseignant.e.s profitant du soutien offert par le comité de perfectionnement a crû de manière importante.

Lors de l'année 2015-2016, le surplus a été pleinement consommé et il n'a pas été possible d'accéder à toutes les demandes de soutien formulées par nos membres. Une réflexion s'est alors entamée pour mettre en place de nouvelles modalités, et pour faire en sorte que celles-ci tiennent compte de la réalité budgétaire post-surplus.

Une nouvelle façon de faire a été proposée devant l'assemblée générale du SEECLG à l'hiver 2016 : dans une optique selon laquelle le soutien au perfectionnement devrait toucher un maximum de requérantes et de requérants, des plafonds individuels plus bas que par le passé seraient appliqués pour le soutien individuel, certaines formes de soutiens moins centraux au perfectionnement professionnel ne seraient plus offerts, et la participation d'un individu à un perfectionnement collectif serait comptabilisée à même son plafond personnel.

Le comité de 2015-2016 privilégiait de conserver les fonds non-attribués à la fin de l'année scolaire pour construire un surplus de type « coussin », plus modeste que celui qui venait d'être consommé.

Par contre, à la demande des membres de l'assemblée générale SEECLG, le comité de perfectionnement a toutefois accepté de redistribuer ces fonds entre les requérantes et les requérants pour lesquels les demandes avaient excédé le plafond individuel alloué, le tout jusqu'à concurrence d'un certain seuil.

Il demeure donc possible qu'il y ait un humble surplus à la fin de l'année 2016-2017, tout comme il se peut que les fonds disponibles aient totalement été redistribués.

Ces nouvelles modalités ont été appliquées pour l'année scolaire 2016-2017 en entier, tel qu'entendu. Un bilan sera fait au début de l'automne 2017, puis présenté devant l'assemblée générale avec, selon toute probabilité, quelques suggestions d'ajustements, entre autres sur les dates butoirs pour soumettre des demandes de soutien au perfectionnement et sur la gestion d'éventuels surplus.

### **COMITÉ SOCIAL DU COLLÈGE**

*Par Mélanie Dupuis*

Le déjeuner d'accueil et le dîner de fin d'année ont eu lieu comme à l'habitude. Des discussions se font actuellement sur l'emplacement qui sera utilisé à l'avenir pour le dîner de Noël. D'autres discussions se tiennent sur l'activité « cabane à sucre » et sur la plage horaire utilisée pour les reconnaissances du personnel. On note une faible participation des profs dans ces deux cas et on souhaite la stimuler.

### **COMITÉ DE TOPOONYMIE ET DE RECONNAISSANCE**

*Par Stéphane Chalifour*

Les enseignant.e.s étaient représenté.e.s par Stéphane Chalifour sur ce comité. Aucune rencontre n'a eu lieu pour l'année 2016-2017. Il aurait peut-être été pertinent que la direction du Collège en convoque une, notamment pour y discuter de l'ouverture de la salle Esther Gilbert à la caisse Desjardins de Sainte-Thérèse.

## **COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT**

Par Philippe Bélanger-Roy

Afin de conserver la certification Cégep Vert au niveau excellence, obtenue lors de l'année scolaire 2013-2014, le collège se doit de respecter année après année certaines obligations imposées par Environnement Jeunesse, un organisme d'éducation relative à l'environnement. Tout d'abord, il est nécessaire de réaliser un certain nombre d'activités de sensibilisation et de formation au sein de l'institution. Il faut ensuite maintenir les principes d'amélioration continue implantés lors des années précédentes et finalement, il nous faut en planter un nouveau parmi la liste proposée par Environnement Jeunesse (<https://www.enjeu.qc.ca/Certifications.html>).

Le projet marquant de l'automne 2016 fut la réalisation d'un sondage visant à connaître les besoins de la communauté collégiale quant à l'implantation d'un abri vélo sécurisé. Les résultats de ce sondage démontrent un engouement marqué pour le projet tant des étudiants que des employés. Pour assurer la pérennité et le succès de ce projet, nombreux sont ceux qui ont milité en faveur de la gratuité (ou coût modique) de l'accès à l'abri vélo. Ce dernier devra être sécuritaire et posséder, idéalement, une borne de réparation pour les vélos des usagers. Ces dernières informations s'avèreront fort utiles pour la suite. Le CACE continuera ses démarches au cours de la prochaine année à cet effet.

L'hiver 2017 fut quant à lui marqué par le concours intercollégial de récupération de piles. Tous les collèges membre d'Environnement Jeunesse pouvaient ainsi collecter des piles usagées afin de s'en débarrasser de façon écoresponsable. Le collège Lionel-Groulx fut nommé grand gagnant avec plus de 1000 kg de piles sur un total de 4372 kg. Le collège a ainsi reçu une bourse de 2000\$ pour la mise en place d'activités environnementales.

Quant aux principes d'amélioration continue, ils furent tous maintenus cette année encore. En voici une courte liste : offrir des formations spécialisées aux membres du CACE en fonction de leurs responsabilités; intégrer le volet environnemental ou le développement durable dans le projet éducatif de l'établissement; développer un plan stratégique, un plan d'activités et un plan d'action en matière d'environnement; nouer des partenariats avec des acteurs sociaux de la communauté; œuvrer à la réduction de la consommation d'eau dans l'enceinte du collège et mettre en place un programme de reconnaissance bénévole.

En 2014, le Cégep Lionel-Groulx souscrivait à la certification LEED (Conseil du Bâtiment Durable du Canada) niveau argent pour l'aile Nature. Cette certification atteste des efforts réalisés lors de sa construction visant entre autre à assurer une meilleure économie d'énergie, une diminution de la consommation d'eau et un recyclage des matériaux de construction utilisés. Cette année, le CACE, dans l'optique de conserver la certification niveau Excellence du collège, a fait valoir cette certification LEED auprès d'Environnement Jeunesse au titre d'adhésion à une certification supplémentaire.

L'année 2017-2018 s'inscrira dans la mise en place de nouveaux projets porteurs d'une vision environnementale pour le collège, projets qui contribueront à faire de notre institution un milieu plus vert.

## **COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION ADMINISTRATIVE**

Par *Claudie Bonenfant*

Les enseignant.e.s étaient représenté.e.s cette année par Claudie Bonenfant, Murielle Chapuis et Guy Ferland.

Pour la deuxième année consécutive, il n'y a pas eu de rencontre du comité de suivi de l'évaluation administrative.

Les membres du comité exécutif responsables de ce dossier ont poursuivi le travail d'information et d'accompagnement auprès des enseignant.e.s en processus d'évaluation administrative.

Par souci de mémoire, nous reprenons ici le compte-rendu rédigé par Michel Milot dans le *Rapport annuel 2015-2016* du SEECLG :

« Rappelons qu'en 2014-2015 la partie syndicale à ce comité avait travaillé très fort à une proposition de refonte de la Politique d'évaluation des enseignements (et non des «enseignants» : changement notable) et à son Guide d'application afin d'envisager tout ce processus davantage en termes d'insertion professionnelle que de processus de sanctions. L'idée au cœur du projet était de valoriser l'évaluation formative dès la première session à l'emploi du collège afin que cette évaluation (généralement positive) puisse remplacer l'évaluation administrative. L'arrivée en poste du Directeur des études à l'hiver 2015 avait mis un frein à des travaux déjà bien avancés; on peut s'attendre à une relance de la direction durant la prochaine année. »

Notons que la relance anticipée ne s'est pas concrétisée dans la dernière année et que rien ne nous indique qu'elle aura lieu en 2017-2018.

« [...] Rappelons que le Collège évalue systématiquement les professeurs à leur deuxième session. Toutefois, dans les cas où les profs visés n'ont aucune chance de remplir les conditions prévues à 5-1.08 à la fin de leur deuxième session (droit de grief en cas de non-octroi de priorité) et grâce à la vigilance syndicale, le Collège accepte notre demande de transformer l'évaluation administrative en évaluation formative. »

Encore cette année, à la suite de l'intervention des membres de l'exécutif, quelques enseignant.e.s se sont prévalu.e.s de cette opportunité de transformer leur évaluation administrative en évaluation formative.

Notons qu'en fin d'année, l'Assemblée générale a référé l'étude du projet de mentorat MIROIR aux représentant.e.s enseignant.e.s du comité puisqu'ils ont développé une certaine expertise relative aux questions d'insertion et d'assistance professionnelles.

## **COMITÉ DES UTILISATEURS DE LA CAFÉTERIA**

Par Murielle Chapuis

L'année scolaire 2016-2017 a débuté avec la poursuite des négociations entre les employé.e.s de la cafétéria et le concessionnaire de services alimentaires Coopsco, négociations qui avaient été entamées en 2015.

Le SEECLG avait adopté plusieurs propositions en 2016 pour dénoncer la dégradation de la qualité de la nourriture, mais aussi pour appuyer officiellement les employé.e.s de la cafétéria dans leurs revendications. Ces propositions[1] avaient par ailleurs été adoptées lors d'une assemblée syndicale le 18 mai 2016 où le responsable du comité d'alors, Yanick Binet, avait exposé ses réserves sur le « Plan de redressement » de la cafétéria que le comité des usagers de la cafétéria avait soi-disant entériné. Un communiqué officiel à cet effet avait été publié dans la *Dépêche CLG* stipulant que les membres du comité des usagers de la cafétéria « ont pris connaissance de l'état de la situation et ont exprimé leur soutien aux idées proposées. » Immédiatement, en assemblée syndicale, les propositions du 18 mai 2016 ont été libellées, adoptées à l'unanimité puis amenées au C.A. suivant par une délégation de 15 professeur.e.s.

En automne 2016, comme le sujet « cafétéria » n'avait pas pu être traité à la première assemblée syndicale, j'ai pris l'initiative de rédiger un texte de pétition (« Cafétéria en péril ») et de le faire circuler d'abord dans mon département, puis dans d'autres départements ou services du collège. Un étudiant, qui avait parallèlement élaboré une pétition reposant sur deux affirmations concernant la cafétéria (le manque de plats végétariens et les prix trop élevés), est allé au syndicat des professeurs pour diffuser sa pétition, ce qui l'a entraîné à entrer en contact avec moi.

Après avoir récolté en une semaine et demie plus de 200 signatures sur la pétition « Cafétéria en péril » sans aucune diffusion médiatisée, je suis allée rencontrer la Directrice générale de Coopsco des Laurentides, Lyne Froment, avec le texte de la pétition et les signatures. Cette rencontre, qui a duré une trentaine de minutes, a entraîné très rapidement la convocation de la première réunion du Comité des usagers de la cafétéria par le Directeur des ressources matérielle : Claude Beaumont. Les représentants étudiant.e.s n'étaient pas dans le courriel d'invitation, j'ai moi-même pris l'initiative de transférer le courriel à l'étudiant intéressé qui s'est présenté à la réunion avec un autre étudiant.

À la réunion du 24 octobre 2016, qui a été la seule réunion du comité de toute l'année scolaire 2016-2017, et ce, malgré les nombreux événements qui ont ponctué la vie de la cafétéria et la volonté des usagers – qui ne se limitent pas au comité – de s'exprimer, j'ai demandé que dorénavant les « positions » du comité soient proposées et soumises à l'adoption durant les réunions. Cela était pour éviter la diffusion de communiqués officiels qui se basaient, selon la confirmation de M. Beaumont, sur un acquiescement approximatif et général de « hochements de tête ». La proposition suivante a été adoptée à l'unanimité :

1. Il est proposé de fonctionner dorénavant par adoption de propositions au sein du Comité des usagers de la cafétéria.

Marc-André Benoît propose  
Nathalie Wishnowsky appuie

**Adoptée à l'unanimité**

La deuxième proposition, adoptée aussi à l'unanimité, après cependant un assez long débat sur la possibilité d'intégrer ou non les employé.e.s de la cafétéria à la révision du sondage, a été celle-ci :

2. Il est proposé que le Service des communications du collège réalise un sondage ciblant le service de la cafétéria, la grille de questions du sondage sera soumise à la consultation du comité des usagers et des employé.e.s de la cafétéria.

Proposée par Murielle Chapuis

Appuyée par Alexis-Raphaël Gauthier

**Adoptée à l'unanimité**

Entre les deux propositions, les représentants au comité ont écouté Lyne Froment pendant plus d'une heure exposer, selon elle, comment la situation à la cafétéria s'était de beaucoup améliorée grâce aux coupes dans les heures des employé.e.s., grâce à la réduction des redevances exigées par le cégep, grâce aux vacances des employé.e.s de la cafétéria l'été, grâce à la hausse de certains prix.

Lyne Froment nous a aussi expliqué que son nouveau comptoir bistro n'était pas encore complètement efficient (une pétition déposée en octobre 2015 par le représentant des usagers de la cafétéria Yanick Binet comptant plus de 1000 signataires avait réclamé la réouverture du Café Java qui reposait sur un autre mode de fonctionnement plus simple, plus efficace, et qui proposait des repas moins chers). Le début de la session automne 2016 nous a été présenté comme une grande réussite de gestionnaires (seulement 1 700 \$ de pertes) et se présentait l'année scolaire sous les meilleurs auspices selon madame Froment.

La réunion s'est terminée sur l'adoption de la seconde proposition : l'objectif de cette proposition était de revitaliser la cafétéria, de cesser de couper des heures de service et d'enfin offrir à la population ce qu'elle voulait consommer en terme de nourriture.

La session s'est poursuivie de façon houleuse pour les employé.e.s de la cafétéria et pour les usagers. Les négociations n'avançant pas, trois boycotts ont été organisés pour dénoncer la gestion du service alimentaire de Coopsco. Durant ces boycotts, plusieurs corps d'emploi ont manifesté leur soutien aux employé.e.s de la cafétéria, et plus de 1600 signatures ont été apposées sur la pétition « Cafétéria en péril ». Cette pétition a été présentée au Directeur général Michel-Louis Beauchamp le 2 mars 2017, et les 1600 signatures lui ont été remises en totalité un mois plus tard. Le mercredi 8 mars, les employé.e.s de la cafétéria déclenchaient une grève illimitée<sup>[2]</sup>. Le 24 mars 2017, Coopsco mettait un terme à son contrat de concessionnaire de services alimentaires avec le cégep, et congédiait du même coup les employé.e.s de la cafétéria<sup>[3]</sup>.

Tous ces événements n'empêchaient en rien la diffusion du sondage demandé par le comité des usagers de la cafétéria, ni la compilation des résultats. Cependant, puisque rien n'avait été fait 6 mois plus tard, j'envoyai un courriel le 12 avril 2017 à madame Danièle Boulanger, courriel détaillé adressé à M. Claude Beaumont, mais aussi à tous les membres du comité des usagers, réclamant une deuxième réunion pour faire le point sur la situation, ou pour travailler le sondage, ou pour avancer dans les réflexions<sup>[4]</sup>. Aucune réponse ne m'a été envoyée.

Un mois plus tard, je me suis déplacée physiquement au bureau de madame Boulanger qui m'a confirmé la réception du courriel, qui m'a confirmé sa transmission à M. Beaumont, qui m'a aussi confirmé que monsieur Beaumont prenait sa retraite dans une semaine (sous-entendant qu'il était débordé ; 5 semaines auparavant, voire 5 mois auparavant, il ne faisait toujours pas ce pour quoi il avait été mandaté par le comité, proposition qu'il avait lui-même adoptée). J'ai donc demandé s'il était possible d'être référée à son successeur. On m'a répondu que cela était difficile, on me référa absurdement à monsieur Beauchamp, j'éludais la suggestion en demandant si les membres du comité pouvaient se réunir sous la tutelle de quelqu'un d'autre, voire s'ils ne pouvaient pas simplement se réunir entre eux. On m'assura d'une réponse prochaine. En date du 29 mai 2017, je n'ai toujours aucune réponse de madame Boulanger, du Service des ressources matérielles, ou même d'un autre membre du comité des usagers qui aurait pu manifester son intérêt.

Ce comité est consultatif, et il a été formé par la Direction du collège. Cependant, ce comité n'est qu'un simulacre de consultation et les professeurs qui y participent se trouvent souvent démunis (voir les derniers rapports), puis dégoûtés d'un processus contreproductif.

#### Recommandations :

- Que soit affirmée fermement la nécessité de conserver un comité exigeant un service alimentaire de qualité supérieure pour la population du collège, cette mission étant conforme à la politique de 2015 intitulée « Pour un virage santé à l'enseignement supérieur » du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur[5]. L'Organisation mondiale de la Santé a d'ailleurs une politique mondiale à cet effet qui concerne tous les pays, tous les gouvernements, et surtout tous les secteurs d'une société (notamment les systèmes scolaires et les industries)[6].
- Que le Comité des usagers de la cafétéria se réunisse au moins une fois par session, possiblement davantage si les événements l'exigent.
- Que le laxisme et l'incurie pratiqués depuis des années de la part de la Direction des ressources matérielles soient dénoncés dans la gestion du Comité des usagers de la cafétéria.
- Que ce comité procède annuellement à un sondage de satisfaction diffusé à toute la population du collège, sondage concernant la qualité de la nourriture de la cafétéria, les horaires, les prix, etc. Que, si un tel sondage est difficile ou impossible, le comité veille à ce que la population du collège soit portée à s'exprimer par une autre voie, mais en détail, sur les services alimentaires.

Notons que lors de l'assemblée générale du 24 mai, plusieurs propositions ont été adoptées, dont celles-ci, qui concernent plus particulièrement le comité des usagers de la cafétéria :

- Que le SEECLG dénonce le manque de suivi aux demandes répétées d'une membre du comité des usagers de la cafétéria à l'effet de tenir une rencontre dudit comité et souligne qu'il serait important d'en tenir une prochainement.
- Que le SEECLG réclame dorénavant que chaque futur concessionnaire alimentaire soit choisi en fonction des valeurs suivantes :
  - a) écoresponsabilité, c'est-à-dire qu'il privilégie les aliments bios, locaux, équitables, les couverts réutilisables ou compostables ;

- b) végétarisme, c'est-à-dire qu'il offre une véritable variété d'aliments et de plats végétariens ;
  - c) économie sociale, c'est-à-dire qu'il permette le développement de la collectivité.
- Que le SEECLG demande que les valeurs précédentes soient ajoutées à la *Politique alimentaire du Collège Lionel-Groulx* (dans la section « 2. Objectif »).

- 
- [1] <https://seeclg.files.wordpress.com/2016/05/160519-extrait-de-pv-ag-18-mai-proposition-2.pdf>
  - [2] <http://www.nordinfo.com/actualites/les-employes-de-la-cafeteria-du-college-lionel-groulx-sont-en-greve/>
  - [3] <http://www.nordinfo.com/actualites/la-cafeteria-du-college-lionel-groulx-fermera-ses-portes/>
  - [4] Annexe 1.
  - [5] [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Commun/Virage\\_sante/Virage\\_sante\\_ES\\_Cadre\\_reference\\_VF.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Virage_sante/Virage_sante_ES_Cadre_reference_VF.pdf)
  - [6] [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43036/1/9242592226\\_fre.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43036/1/9242592226_fre.pdf)

## **COMITÉ DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE**

*Par Sylvie Plante*

Le comité institutionnel de valorisation du français regroupe des représentants de la Direction ainsi que du personnel de soutien, du personnel professionnel et du personnel enseignant.

Le comité s'est rencontré trois fois cette année.

Les faits saillants de ses travaux ont été :

- la rédaction de la Politique de valorisation de la langue française (adoptée en C.A.);
- la mise à jour du plan d'action triennal du comité pour 2016-2019;
- la présentation au comité du *Code de correction du français disciplinaire* et du *Code de correction détaillé du français* qui seront présentées à l'ACCDP et à la commission des études ultérieurement;

Par ailleurs, deux sous-comités ont été créés pour travailler sur les priorités dégagées par le comité institutionnel, soit la Dictée CLG 2017 et la révision des tests à l'embauche. Ces deux comités ont tenu diverses rencontres pour avancer la réflexion sur ces sujets.

Cette année, les enseignant.e.s étaient représenté.e.s par Robin Dick, Marie-Élisabeth Sicard, Olivier Lalonde, André Naud, Sandrina Joseph, Sylvie Plante, François Grisé et Geneviève Plourde.

## **COMITÉ POUR LE 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX**

*Par Ghislain Fillion et Marilyn Brault*

À la rentrée 2017, les douze premiers cégeps du Québec, dont Lionel-Groulx, auront 50 ans! La Fédération des cégeps, avec la participation de tous les établissements de son réseau, soulignera cet anniversaire historique à travers différentes activités qui se dérouleront tout au long de l'année scolaire 2017-2018.

C'est dans une approche tout à fait participative et concertée que les membres du comité consultatif local se sont rencontrés, à dix occasions cette année, afin d'élaborer la programmation des activités qui souligneront les 50 ans du Collège Lionel-Groulx et notamment ceux de l'Option Théâtre. Nous espérons que les activités proposées sauront :

- rappeler l'importance du Collège dans notre région et accroître sa notoriété;
- favoriser la perception positive de la population à l'endroit du Collège;
- faire reconnaître le travail des membres du personnel;
- donner une visibilité aux disciplines et aux programmes d'études du Collège;
- donner du rayonnement à certaines activités ou réalisations pédagogiques.

Le dévoilement de la programmation des fêtes du 50<sup>e</sup> aura lieu lors du dîner d'accueil de la rentrée, le 17 août prochain.

Au plaisir de festoyer avec vous l'an prochain!

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMÉNAGEMENT DES BUERAUX DES ENSEIGNANT.E.S (GTABE)**

Par Doris Léonard

Le groupe de travail sur l'aménagement des bureaux des enseignant.e.s est un comité patronal/syndical formé à l'hiver 2016 à la demande de la direction. Par sa création, la direction visait avec ce comité trois (3) buts distincts :

- 1) régler un problème d'équité entre les départements, suite à des plaintes reçues de la part de quelques départements;
- 2) réaménager à coût zéro l'espace pour accueillir les nouveaux professeurs de Soins Infirmiers.
- 3) prévoir le réaménagement des espaces associés aux professeurs touchés par le futur réaménagement de la bibliothèque.

Dans cette optique, la direction a souhaité collaborer avec le syndicat pour faire l'évaluation des espaces actuels et élaborer le plan de réaménagement des bureaux.

Dans un premier temps, le comité ses dotés de règles de fonctionnements où les rôles de chacun a été défini.

Dans un deuxième temps, le document *Principes et Orientations*, qui met sur papier les lignes directives et les balises à respecter dans les différentes phases du réaménagement et été remanié plusieurs fois, envoyé en consultation et débattu à nouveau. Une consultation des départements a été effectuée cet automne où nous avons recueilli près de 17 pages de commentaires à ce sujet. (Nous vous en remercions).

Une version finale a été présentée et adoptée à l'Assemblée générale syndicale lors de la réunion du 11 novembre dernier.

Pendant ces diverses discussions avec la direction, les membres du comité ont exprimé leurs réticences à voir leurs espaces réduits alors que d'autres services n'étaient pas touchés. À ce titre, la direction nous assure que le réaménagement touchera tout le monde, incluant la direction des études et leurs adjoints. Pour cela, la direction s'appuie sur des devis ministériels, qui stipulent, entre autre, que l'espace réservé aux enseignant.e.s est présentement trop grand, que la direction occupe trop d'espace et que les services aux étudiants ne sont pas assez mis de l'avant. Le but de la direction est donc de rassembler sur un même étage, au L-100, les divers services aux étudiants (Registariat, Vie Étudiante, SAIDE, etc). Comme nous n'avons toujours pas les plans des architectes, ce point reste donc entier et la faisabilité de la chose à confirmer.

**Quelques batailles gagnées :**

- les salles départementales demeureront des salles de rencontres et de repas;
- la direction ne fera plus de distinctions entre les professeurs à temps plein et les professeurs non-temps plein pour l'attribution et l'aménagement des bureaux;
- les départements touchés seront consultés à chaque étape du réaménagement;
- la direction est ouverte à nous informer par voie de communiqué (courriel ou autre) lors de toutes les étapes et de nous tenir au fait des travaux effectués.

Nous avons parlés précédemment de plusieurs phases? Oui, en effet. La direction prévoit un plan sur 3 ans.

Ce plan a débuté à l'hiver 2016, afin de prévoir l'espace pour les 4 nouvelles professeures en Soins infirmiers. Durant l'été 2016, des professeurs de Techniques administratives (2) et de Techniques en Santé Animale (1) ont déménagés leurs effets et leurs matériels afin de libérer quatre (4) espaces bureaux, soit un espace pour une salle départementale pour le nouveau département de Soins infirmiers, un bureau pour la coordination départementale et deux (2) bureaux pour les autres professeures. Le département de Techniques administratives a été visé en premier car celui-ci avait un plus grand nombre de bureaux « seul », autant à l'hiver qu'à l'automne.

Il n'y a pas eu de mouvement d'enseignant.e.s pendant l'intersession 2016-2017.

Un 2<sup>e</sup> mouvement de professeurs en TAD est prévu pendant l'été 2017 afin de libérer trois (3) autres bureaux. En tout, huit (8) nouveaux enseignant.e.s en Soins infirmiers se joindront aux quatre (4) professeurs déjà embauchés. Pour Techniques administratives, ce sont 13 professeurs qui devront participer au réaménagement car la direction profite du moment pour renouveler le mobilier désuet (MAOB ou autre budget ?)

Trois rencontres ont eu lieu depuis le mois de mars afin de déterminer quels bureaux seraient touchés et de mettre en place des directives claires pour tous : direction, ressources matérielles et professeurs.

À ce jour, une dizaine de rencontres ont eu lieu entre deux membres de la direction et deux membres du SEECLG. Au début du mois de mars, le syndicat a obtenu de la partie patronale un 3<sup>e</sup> joueur issu de l'exécutif. Mieux vaut tard que jamais, non ?

#### **Quelques points à garder en tête dans un avenir proche :**

- La direction aimerait que les coordonnateurs de département aient un bureau seul et permanent, c'est-à-dire qu'un changement de coordination implique un déménagement de personnes et non un changement de bureaux et un nouvel affichage au besoin.
  - Est-ce que nous voulons?
  - Est-ce que cela ne pourrait pas revenir au département de décider?
- La direction souhaite aménager des espaces afin que les professeurs puissent rencontrer leurs étudiants.
  - Des locaux par étage? Par discipline? Le mystère demeure entier.
  - Est-ce que cela est faisable? Le comité en doute, mais la direction ne nous a toujours pas fourni de chiffres officiels à ce jour.
- Est-ce que les salles départementales ne doivent pas être les espaces libres afin de rencontrer nos étudiants? Jusqu'à maintenant, la direction ne l'envisage pas, mais nous devrons nous montrer vigilants.
- Est-ce que tous les bureaux autres la coordination sont destinés à recevoir deux enseignant.e.s minimalement? Pour la direction oui, par équité entre les départements...

## **COMITÉ DE LA RECHERCHE INSTITUTIONNELLE**

*Par Patrice Roy*

Le comité institutionnel de la recherche (CIR) est un nouveau comité au Collège Lionel-Groulx. Sa première rencontre s'est tenue le 12 mai 2017 et a été pilotée par le Directeur général du Collège, Michel-Louis Beauchamp. Y participent à titre de représentant.e.s enseignant.e.s : Emmanuelle Jalbert (représentant la formation générale), Sandrina Joseph (représentant la formation préuniversitaire) et Patrice Roy (représentant la formation technique). Siègent aussi sur ce comité Michel-Louis Beauchamp, Nellie Giguère (conseillère pédagogique), Yves McNicoll (adjoint à la direction des études responsable de ce dossier) et Sébastien Adam (représentant du CIMEQ, centre de transfert technologique du Collège).

Le CIR est un comité distinct du comité sur l'éthique en recherche; là où ce dernier attribuera les certificats d'éthique qui permettront à certains efforts de recherche de procéder ou de progresser, le CIR s'intéressera au mérite scientifique des projets de recherche susceptibles d'être entrepris au Collège. Le rôle précis du CIR est décrit dans la Politique institutionnelle sur la recherche dont le Collège s'est doté[1].

L'objectif avoué du CIR est de mieux organiser et de mieux coordonner les efforts investis au Collège sur le plan de la recherche, pour faciliter l'épanouissement des chercheuses et des chercheurs dans notre institution. Pour l'année 2017-2018, les efforts du CIR seront investis dans la mise en place d'une infrastructure permettant d'accueillir les projets de recherche, le tout en conjonction avec les travaux similaires faits dans d'autres collèges et pour lesquels l'association de la recherche au collégial offre un accompagnement. Certaines démarches ont déjà été entreprises pour faciliter la mise en commun (avec d'autres institutions d'enseignement supérieur) de ressources, en particulier médiographiques, pour mieux soutenir celles et ceux qui s'adonneront à la recherche dans notre Collège.

Les travaux en tant que tels devraient démarrer à la session d'automne 2017.

---

[1] [http://www.clg.qc.ca/fileadmin/clg/publication/reglement/PolitiqueInstitutionnelle\\_recherche.pdf](http://www.clg.qc.ca/fileadmin/clg/publication/reglement/PolitiqueInstitutionnelle_recherche.pdf)

## Comités syndicaux

### COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par *Claudie Bonenfant et Stéphan Gibeault*

Le comité des Statuts et règlements était composé cette année de Claudie Bonenfant, Stéphan Gibeault et Fabien Torres.

Malheureusement, le vortex du retour de négociation, les nombreuses discussions entourant la distribution des allocations EBP/EESH et le conflit de travail impliquant les employé.e.s de notre cafétéria, pour ne nommer que ces dossiers, n'ont pas permis au comité des Statuts et règlements de poursuivre ses travaux cette année, bien que plusieurs problématiques et suggestions furent notées afin d'améliorer notre document l'an prochain.

Considérant que des modifications importantes seront apportées aux Statuts au cours de l'année 2017-2018, les membres du comité ont choisi de faire des recommandations de modifications à proposer à l'assemblée au cours de l'année 2017-2018 :

- ajout du CACE (comité d'action et de concertation en environnement) et du comité de valorisation de la langue française à l'article 3.4 puisque pour y siéger, cela exige une libération à l'horaire;
- à l'article 4.1, premier paragraphe, il faudrait lire « deux » et non « trois »;
- à l'article 4.1, deuxième paragraphe, il faudrait lire « les membres » et non « ses membres ».

Considérant qu'une réflexion majeure est à venir sur la nature et la description des postes des membres de l'exécutif, de même que sur la manière de susciter une plus grande participation à la vie syndicale, ce qui aura, selon toute vraisemblance, une incidence importante sur les Statuts et règlements du SEECLG, les membres du comité actuellement en poste ont décidé de laisser l'opportunité aux membres du comité de la prochaine année de poursuivre la réflexion sur les thèmes suivants :

- procédure d'appel d'offres pour des projets de plus de 5000\$;
- éclaircissements des balises de la réception des candidatures (ex. : seul ou en équipe), du mode de scrutin, des votes pour les comités, de la fonction et du titre associés aux différents postes pour l'exécutif ;
- réflexion sur le nombre de délégués par département;
- réflexion sur l'élection par acclamation aux différents postes de l'exécutif : plusieurs syndicats prévoient, dans leurs Statuts, un vote secret, même lorsqu'un.e seul.e candidat.e se présente sur un poste. Il faut obtenir une majorité d'appui pour être élu.e;
- réflexion sur la nomination d'office d'un membre de l'exécutif syndical au sein du conseil d'administration (CA).

Finalement, soulignons que les Statuts et règlements ne peuvent être modifiés qu'à la suite d'un avis de motion d'au moins 10 jours et qu'un vote des 2/3 est exigé (article 6.1 de nos Statuts, qui diffère en cela des dispositions du code de la CSN).

## **COMITÉ DES ASSURANCES COLLECTIVES**

*Par Frédéric Morier*

Le comité assurance est un comité syndical dont le principal mandat est de veiller à l'application du contrat d'assurance collective et d'accompagner les membres pour toutes questions relatives aux assurances collectives. Cette année, les membres du comité assurance sont : Frédéric Morier (science politique) et Jonathan Bernard (science politique).

Plus précisément, étant donné l'obligation légale de souscrire à une police d'assurance collective lorsque notre employeur offre ce service, l'existence d'un comité assurance vise à :

- s'assurer que les membres obtiennent toute l'information pertinente à leur souscription;
- s'assurer que les membres obtiennent la bonne couverture;
- veiller à l'application des dispositions du contrat d'assurance collective;
- le cas échéant, accompagner les membres dans leurs réclamations;
- représenter les membres au Regroupement des syndicats adhérents (RSA);
- Veiller à la diffusion des infolettres assurances;
- faire cheminer les plaintes et les cas plus problématiques, généralement ceux dont est saisi le CFARR (Comité fédéral des assurances et du régime de retraite).

Au cours de l'année 16-17, le comité assurance ne s'est pas réuni; mais la présence de l'un de ses membres à l'exécutif a tout de même permis l'exécution des tâches dévolues au comité.

L'année a débuté rapidement avec une première réunion du Regroupement des syndicats adhérents en août. Étant donné que notre contrat d'assurance collective arrivait à son terme, les membres du RSA avaient donné, l'an dernier, le mandat au CFARR de la FNEEQ d'évaluer, par appel d'offres, les différents fournisseurs susceptibles de nous offrir une couverture compétitive.

C'est lors de la seule réunion du RSA que l'analyse des résultats de l'appel d'offres fut déposée en vue d'être adoptée localement (Frédéric Morier était présent le 16 août). Quatre assureurs avaient été approchés (La Capitale, SSQ, Desjardins et Croix Bleue) et trois d'entre eux ont soumissionné (Desjardins, La Capitale et SSQ). Après analyse et conformément au cahier de charge de la FNEEQ, seuls Desjardins et La Capitale ont été retenus. Bien que l'offre de Desjardins présente des avantages, le CFARR a estimé que l'assureur comprenait difficilement la réalité d'un preneur syndical.

C'est donc La Capitale qui a été retenue par le RSA et présentée aux instances locales en vue du renouvellement. Après consultation des AG, les membres se sont prononcés en faveur du renouvellement du contrat avec La Capitale. Le nouveau contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Ce renouvellement de contrat a donné lieu à quelques gains : réduction des frais d'administration, stabilité des taux en vigueur (en maladie, invalidité et vie), paiement direct et ouverture d'une période d'adhésion à l'assurance-vie sans preuve d'assurabilité.

D'autres modifications à la couverture se sont concrétisées en cours d'année :

- le remboursement des médicaments dans les modules sur la base du coût du médicament générique (qui vient modifier également les remboursements des médicaments originaux ou brevetés);
- adhésion obligatoire à l'assurance invalidité longue durée pour les non-permanents dès l'obtention d'un quatrième contrat annuel à temps complet chez le même employeur;
- le gain de l'AREF et de la FNEEQ contre la RAMQ concernant l'obligation de maintenir une adhésion malgré la prise d'une retraite. Depuis le 1er mai, les membres retraités n'ont plus à adhérer à la portion « médicaments » du contrat. Ainsi, les membres de l'AREF peuvent avoir accès à un contrat complémentaire moins coûteux, car la portion « maladie » est désormais couverte par la RAMQ.

### **COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

*Par Claire Dumouchel*

En ayant eu une seule personne membre – moi-même (Claire Dumouchel) – pendant l'année 2016-2017, la principale action du comité de lutte contre la discrimination a été de participer au soutien des employé.e.s de la cafétéria. Comme les employé.e.s sont dans un milieu de travail à prédominance féminine, il était important autant à titre personnel que collectif de visiter les employé.e.s et de participer à leurs actions (création de pancartes, marches dans la cafétéria). Christiane Carrère, qui a rejoint le comité de lutte contre la discrimination cet hiver 2017, a également été très impliquée dans ces actions.

Les futurs projets de Christiane Carrère et Claire Dumouchel viseront, entre autres, la lutte contre la discrimination relative à la diversité sexuelle. Le suivi du projet de toilettes mixtes, qui a été mis sur la glace en 2016-2017, reprendra donc l'année prochaine.

### **COMITÉ ACTION INTERNATIONALE**

*Par Robin Dick*

Ce comité, formé de Judith Trudeau, Nicolas Simard, Geneviève Besnier et Robin Dick, a commencé l'automne 2016 avec beaucoup d'enthousiasme. Des trois thèmes proposés au départ, le comité a choisi d'examiner de plus près les conditions de travail dans différents milieux scolaires à travers le monde, notamment en Scandinavie, en Belgique, dans l'Ouest canadien et en France. Malheureusement, une surcharge de travail et la disparition d'un des membres (pas de tâche en hiver) ont fait en sorte que le comité ne s'est pas réuni par la suite.

## **COMITÉ DES DONS DE SOLIDARITÉ ET APPUIS AUX PROJETS ÉTUDIANTS**

Par Claudia Chartier et Stéphan Gibeault

Le comité des dons de solidarité et appuis aux projets étudiants était composé cette année de Robin Dick, de Serges Péladeau, de Fabien Torres, puis de Stéphan Gibeault, ce dernier en tant que trésorier. Le comité est responsable de l'application de la politique des dons et appuis du Syndicat. Il s'agit de distribuer le fonds dédié aux dons de solidarité (1 % des cotisations - 5 420 \$ cette année) et celui dédié à l'appui des projets étudiants (0,5 % des cotisations - 2710 \$ cette année).

Plusieurs dons de solidarité récurrents ont été approuvés au préalable lors de l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2016. Deux demandes (dont une de majoration) sont parvenues au Syndicat en cours de session et ont été étudiées à la lumière de la politique.

Deux demandes de dons ont été consenties par le comité exécutif et deux demandes par l'Assemblée générale. Cette dernière a, dans un premier temps, approuvé un don de 3600\$ pour appuyer la lutte des employé.e.s du Syndicat de la cafétéria Coopsco en grève depuis le mois de mars (AG du 12/04/17), et, dans un deuxième temps, approuvé un don d'appui au Syndicat du Cégep Lévis-Lauzon de 500\$ (AG du 31/08/17). Notons que ces deux demandes de dons ne relevaient pas de la responsabilité du comité puisqu'elles étaient non-éligibles<sup>2</sup>. Le détail des dons de solidarité sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2017.

Les projets étudiants ont été analysés une fois en novembre (pour les projets ayant lieu pendant l'automne ou l'intersession de janvier), et une fois en avril (pour les projets ayant lieu en hiver et en été). Le compte-rendu des 12 demandes sera également présenté lors de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2017.

### **Modifications à la « Politique de dons de solidarité et d'appuis aux projets étudiants »**

L'Assemblée générale du 24 mai 2017 a adopté une proposition provenant du comité, qui bonifie la politique des dons et appuis. Dès la prochaine année, le comité disposera d'un budget annuel global de 1,9% des cotisations annuelles, réparties ainsi : 1,2% en dons de solidarité et 0,7% en appuis aux projets étudiants. De plus, l'Assemblée a consenti à augmenter les montants alloués pour un stage, un projet ou une activité scolaire ou parascolaire à hauteur de 120%, ce qui donne les montants suivants :

	Nombre d'étudiants	Montant accordé	Montant si la demande s'insère dans un des cinq volets*
A	1 à 10	60\$	120\$
B	11 à 20	120\$	240\$
C	21 à 30	180\$	360\$
D	31 à 50	240\$	480\$
E	51 et plus	300\$	600\$

\*Volets associatif, communautaire, humanitaire, coopératif ou environnemental

<sup>2</sup> Le déboursé pour ces deux projets, tel qu'indiqué en AG, sera imputé au budget des « dons de solidarité » qui sera, pour cette raison, déficitaire cette année.

**Propositions envisagées pour l'année prochaine**

Après s'être réunis une fois à la session d'automne 2016 et une fois lors de la session d'hiver 2017, le comité propose de traiter de plusieurs modalités afin d'améliorer la politique de dons et appuis en 2017-2018 et d'en débattre en assemblée générale :

a) En ce qui concerne les dons :

- Que les dons ne soient effectués qu'à des organismes à but non lucratif légalement constitués ou à des fonds spéciaux parrainés par la CSN, la FNEEQ ou le SEECLG (par résolution de leur Assemblée générale);
- Qu'au sein du collège, les dons permettent une visibilité du Syndicat et ne soient pas fondus dans celle d'autres organismes comme la Fondation Lionel-Groulx;
- Que des dons ne soient pas attribués directement ou indirectement à des partis politiques ou à des organismes trop identifiés à un parti politique;
- Qu'on définisse mieux les « missions » que le SEECLG entend prioriser. Prioriser (ou privilégier) doit vouloir dire quelque chose... Le comité propose « le syndicalisme, le travail et l'emploi; l'éducation et la formation; les organismes qui rayonnent localement ».

b) En ce qui concerne les projets étudiants :

- Prévoir un mécanisme permettant de libérer les fonds au moment opportun, car les dates prescrites dans la politique posent problème (par exemple, pour la semaine des sciences humaines qui arrive en début de session).

c) En ce qui concerne le parrainage d'un organisme par un membre :

- Prévoir une procédure pour s'assurer de respecter la politique, c'est-à-dire, s'assurer que le membre assiste à l'assemblée générale de l'organisme parrainé et qu'il en fait rapport à l'Assemblée générale du SEECLG.

**COMITÉ VIGILANCE**

*Par Clémence Bonenfant*

Le comité vigilance était composé cette année de Clémence Bonenfant, Stéphan Gibeault et Charles Jutras.

Au cours de l'année 2015-2016, une seule rencontre a eu lieu. Lors de l'assemblée générale du 31 août 2016, la pertinence de ce comité avait été remise en question par quelques membres. En 2016-2017, le comité, principalement constitué de membres de l'exécutif, ne s'est pas formellement rencontré.

Soulignons que plusieurs des dossiers dévolus à ce comité sont déjà pris en compte dans d'autres comités ou instances (comité de mobilisation, commission des études, etc.). Par ailleurs, il nous semble utile de conserver ce comité de veille et de réflexion, à condition qu'il y siège davantage de membres du SEECLG que de membres de l'exécutif.

## **COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES**

*Par Renée-Claude Lorimier, Catherine Raymond et Claudia Chartier*

Avec la collaboration de l'adjointe à l'exécutif, Claudia Chartier, les membres du comité de surveillance des finances, soit Julie Cauchy, Renée-Claude Lorimier et Catherine Raymond, se sont rencontrées cinq fois cette année. L'objectif de ces réunions était double. Avant tout, il s'agissait de vérifier la rigueur de la comptabilité du Syndicat, l'archivage des pièces justificatives et le respect des décisions de l'Assemblée générale. Le second objectif du comité visait à terminer l'élaboration du *Guide de gestion des remboursements et des dépenses*. Ce document a été adopté à l'assemblée générale du 24 mai 2017.

À la suite de son audit du 1<sup>er</sup> juin 2017, le comité n'a rien relevé qui porte à croire que les dépenses engagées par le comité exécutif pour 2016-2017 ne sont pas conformes aux Statuts et règlements ainsi qu'aux décisions de l'Assemblée générale. Toutefois, quelques remarques s'imposent :

- Dans le rapport de l'année 2015-2016 soumis en octobre 2016, le comité a noté des erreurs qui ont été corrigées le 19 décembre 2016 par Claudia Chartier. D'autres erreurs minimes ont été signalées et corrigées par la suite en 2016-2017.
- En novembre 2016, des chèques de grève qui n'avaient pas été encaissés ont été émis de nouveau.
- Le comité a constaté qu'il manquait un montant de 460,09 \$ pour des cotisations syndicales sur la paie du 6 octobre 2016. Vérification faite auprès du Service des finances du collège, l'écart était justifié par une correction de paies. L'ajustement a été fait dans notre tableau de cotisations.
- Le comité a constaté un dépassement important de 2 200 \$ qui représente 64% dans le poste budgétaire « retraite ». Dorénavant, tel que prévu par le guide de *Gestion des remboursements et des dépenses*, les dépassements de plus de 500 \$ devront être approuvées par l'Assemblée générale. Par ailleurs, le comité recommande de réviser les prévisions budgétaires pour ce poste.

Le rapport final quant à la vérification des états financiers pour l'année 2016-2017 se fera lors d'une assemblée générale à l'automne.

## **COMITÉ DE MOBILISATION**

*Par Claudie Bonenfant*

Le comité de mobilisation était composé cette année de Claudie Bonenfant, Robin Dick et Fabien Torres.

Notons que cette année, la grève des employé.e.s de la cafétéria a amené le comité de mobilisation à travaillé en étroite collaboration avec la représentante des professeur.e.s au comité des usagers de la cafétéria.

Le comité a fourni un appui dans l'organisation des activités suivantes :

- rencontre de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) lors de sa visite au Collège le 16 novembre 2016;
- conférence d'Éric Martin « Contre l'arrimage école-marché : éviter le naufrage de l'éducation » le 23 novembre 2016;
- rencontre avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, le 25 novembre 2016;
- boycott de la cafétéria le 26 janvier 2017;
- boycott de la cafétéria les 16 et 22 février 2017;
- AGE du 7 mars (participation à la rédaction d'un plan d'actions);
- présence et mots d'encouragement pour les employé.e.s de la cafétéria le 10 mars 2017;
- rassemblement, création de pancartes et piquetage en soutien aux employé.e.s de la cafétéria le 16 mars 2017, sur l'heure du dîner ;
- cafétéria *Libré* le 21 mars.

Parmi les autres activités du comité, notons la transmission d'informations via le groupe Facebook du SEECLG (camp de formation et autres activités organisées par Lutte Commune, conférences, articles, activités de mobilisation régionales, etc.) et le *De vive voix*.

Les membres du comité remercient chaleureusement les membres du SEECLG qui, d'une manière ou d'une autre, ont trouvé le temps et l'énergie de s'impliquer et de participer aux différentes activités de mobilisation proposées au cours de l'année 2016-2017.

## **COMITÉ DE LA RELÈVE ENSEIGNANTE**

Par *Claudie Bonenfant*

Le comité de la relève enseignante était composé cette année de Jason Arsenault, Claudie Bonenfant, Naomi Bernard Emond et Geneviève Lavoie.

Au cours de l'année, deux dîners d'accueil ont eu lieu aux dates suivantes : le 19 octobre 2016 (20 inscriptions) et le 15 février 2017 (9 inscriptions).

Durant la première partie de ces dîners, plusieurs thèmes ont été abordés (organigramme pour comprendre la place du SEECLG au sein de la CSN, rôle du syndicat, obtention de la permanence, calcul de la CI, double emploi, assurances, etc.).

Une présentation des principaux outils d'information (site web du SEECLG, *De vive voix*, calculateur de la CI, *Guide des droits des enseignantes et des enseignants non permanents* produit par la FNÉEQ, etc.) a aussi été faite.

Les dîners se sont conclus par une période de questions et d'échanges entre les nouveaux enseignant.e.s, les membres du comité de la relève et les membres de l'exécutif.

## **COMITÉ SOCIAL DU SYNDICAT**

Par *Lyne Soucy*

Le comité social du syndicat a organisé 5 activités pour les professeur.e.s membres du SEECLG lors de l'année scolaire 2016-2017. Ces activités se résument d'abord en trois soirées « 5 à 9 » où buffet froid, bière et vin sont fournis par le syndicat. Deux dîners, dont un en janvier 2017 et l'autre en juin 2017, complètent ensuite ces activités. Lors de ces dîners, un buffet chaud et des breuvages alcoolisés sont fournis par le syndicat et les professeur.e.s retraité.e.s sont invité.e.s à se joindre à ces dîners. Le dîner de janvier est précédé d'un hommage aux professeur.e.s retraité.e.s de l'année précédente. La coordination du département du ou de la professeur.e. retraité.e concerné.e est préalablement contactée afin de se charger de cet hommage. Le nombre de professeur.e.s inscrit.e.s aux activités sociales ainsi que les dates et les lieux où se sont tenus ces événements sont fournis dans la liste suivante.

1. 5 à 9 de la rentrée (mercredi 31 août 2016) - Lieu : Kafé étudiant (D-029), 60 inscriptions
2. 5 à 9 d'Halloween (mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016) - Lieu : Kafé étudiant (D-029), 44 inscriptions  
Note : Des activités ont été organisées au cours de la soirée comme la fabrication de masques, concours de limbo, et des prix ont été attribués.
3. 5 à 9 des Fêtes (lundi 12 décembre 2016) - Lieu : Kafé étudiant (D-029), 70 inscriptions
4. Dîner de la rentrée 2017 (vendredi 13 janvier) - Lieu : Carrefour étudiant, 100 inscriptions

Note : Du vin mousseux est fourni lors de ce dîner afin de souligner le début de l'année et les hommages aux retraité.e.s. Un cadeau d'une valeur de 100\$ est remis à chaque nouveau retraité. Un groupe de musiciens formé d'étudiants en musique du Collège a été engagé afin d'agrémenter ce dîner.

5. Dîner de juin (mardi 6 juin 2017) - Lieu : Carrefour étudiant, 82 inscriptions en date du 11 mai 2017 (prévision d'environ 150 inscriptions au total)

Note : Du vin rosé est fourni par le syndicat afin de souligner la fin de l'année et l'arrivée de l'été. Un groupe d'étudiants en musique est de nouveau engagé.

### **COMITÉ DU RÔLE ET DES MANDATS DES REPRÉSENTANT.E.S ÉLU.E.S EN AG**

*Par Claudie Bonenfant*

Ce comité était composé de Claudie Bonenfant, Christiane Carrère, Étienne Gendron, Charles Jutras et Judith Trudeau.

Ce comité a été créé lors de l'assemblée générale du 31 août 2016 pour étudier la question du rôle et des mandats des représentant.e.s élu.e.s en AG aux différent.e.s instances et comités patronaux-syndicaux.

Au cours de l'année 2016-2017, les membres du comité se sont réunis à 3 reprises (1<sup>er</sup> novembre, 13 janvier, 23 mars). La rencontre du 13 janvier s'est déroulée en présence du conseiller syndical de la FNEEQ.

En plus de ces rencontres, les membres du comité ont échangé via courriel et travaillé sur un texte collaboratif en ligne.

Au cours de leurs discussions, les membres du comité en sont venus à un consensus relativement à la nécessité d'informer davantage les membres de leurs responsabilités en tant que représentant.e.s élu.e.s en assemblée générale, d'autant plus que ces responsabilités varient en fonction du type d'instance ou de comité où ils sont appelés à siéger.

Dans cette optique, les membres du comité ont entrepris de rédiger, avec l'aide du conseiller syndical de la FNEEQ relativement aux considérations légales, un document qui précise, pour chaque instance ou comité patronal-syndical, l'origine, le mandat et les responsabilités associées.

Le comité recommande que les membres du SEECLG soient invités à consulter ce document, en plus du Rapport annuel, avant les élections, et que chaque membre élu reçoive la partie de ces documents qui concerne l'instance ou le comité où il est appelé à siéger.

De plus, le comité recommande que les contacts et les échanges soient favorisés entre les membres de l'exécutif et les membres des comités ou instances, de même qu'entre les membres entrants et sortants des instances ou comités.



**Bonnes vacances!**

## ANNEXE



Collège  
**Lionel-Groulx**

Le 14 novembre 2016

Madame Hélène David  
Ministre de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
1035, rue de la Chevrotière  
Québec (QC) G1R 5A5

Madame la ministre,

Le 20 septembre dernier, les membres du conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx adoptaient par résolution le rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité de notre institution d'enseignement collégial. Je porte à votre attention que les membres de la Commission des études de notre établissement avaient préalablement émis un avis défavorable à ce sujet et se sont dissociés du processus d'audit de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Il va sans dire que cet avis a suscité une vague de questionnements de la part de nos administrateurs. Bien que soucieux de respecter nos obligations légales, plusieurs d'entre eux s'interrogent sur la pertinence de la structure, l'efficacité, l'efficience et la clarté du mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. L'éventuelle création du Conseil des collèges du Québec est une occasion de réflexion globale sur les enjeux de l'enseignement collégial.

Vous pouvez compter sur le soutien et sur la collaboration de l'ensemble des membres de notre communauté collégiale afin de faire évoluer l'enseignement supérieur au Québec.

Je vous prie, Madame la ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink that reads "Michel Louis Beauchamp".

Michel Louis Beauchamp  
Directeur général